



Publié le : 06/03/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 février 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 février, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°5), **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°5), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°5), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°5), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°15), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°5), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question n°5), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** M. Sébastien GIRARDET

Étaient absents : **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques

KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Françoise PRESSE, Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°13), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN à M. Jean-Michel CAYUELA, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (jusqu'à la question n°4 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2026/2026.00062

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Françoise PRESSE secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 29 janvier 2026.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h38.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°28), M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°6), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°6), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Marie ZEHAFF (à compter de la question n°6), **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°6), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°35 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°6), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°5 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Anne BENEDETTO, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°19), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY, Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°30), Mme Christine WERTHE à M. Pierre-Charles HENRY, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Benoît VUILLEMIN à Mme BARTHELET (à compter de la question n°6), **Torpes** : M. Denis JACQUIN à M. Franck LAIDIE

1. **Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025**

Je propose comme secrétaire de séance Gilbert GAVIGNET, mais je vous propose avant deux hommages.

Je vous propose un recueillement pour Noa, une minute de silence en l'hommage de Noa THEVENOT EL KAÏM BILLAH, décédé dramatiquement dans l'incendie de Crans-Montana le 5 janvier dernier à l'âge de 14 ans. Noa est né à Besançon, il a joué au Racing Besançon et au FC Sochaux-Montbéliard. Evidemment, nous adressons tous ici notre soutien et nos condoléances à sa famille et ses amis, ainsi qu'un message de solidarité pour nos amis suisses. Je vous propose donc un temps de silence.

(Une minute de silence est observée)

Je vous remercie.

Je tenais également à rendre hommage à un ancien, Pierre DAGON-LARTOT, ancien Maire de Routelle, décédé le 7 novembre 2025. Conseiller municipal dès 1971, Premier Adjoint de 1983 à 1995, puis Maire de la Commune de 1995 à 2016, Pierre DAGON-LARTOT a exercé huit mandats et travaillé avec son équipe à de nombreuses réalisations : agrandissement du cimetière, création du RPI, puis construction de la maternelle et de la cantine scolaire, réfection de la Mairie, création de logements, rénovation de l'église. Il a consacré plus de la moitié de sa vie aux affaires de la Commune et il me semblait évidemment essentiel de saluer un engagement comme celui-ci, comme beaucoup le font aujourd'hui, au service de l'intérêt général. Au nom du Conseil Communautaire, j'adresse à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances.

Je vous ai proposé Gilbert GAVIGNET comme secrétaire de séance.

Maintenant, je vous propose de soumettre au vote, s'il n'y a pas de commentaires, l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme **M. Gilbert GAVIGNET** secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 11 décembre 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRESIDENTE.- Le dossier n° 2 vise à prendre acte de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions particulières, je sou mets au vote. Non, nous prenons acte, pardon, je viens de le dire. Je considère que tout le monde a pris acte de ce dossier, merci.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRESIDENTE.- De la même façon, nous devons prendre acte du rapport n° 3, à savoir l'état des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de considérer que vous avez bien tous pris acte. Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Etat annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRESIDENTE.- Le rapport n° 4 vise également à prendre acte de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers communautaires de Grand Besançon Métropole. Je vais simplement rappeler que cette façon de présenter ces indemnités va être transformée, puisqu'une loi a changé la façon de présenter ces dernières. Désormais, il faudra présenter l'ensemble des indemnités que perçoit chacun des élus. Le rapport ne concernait auparavant que les indemnités du Conseil Communautaire, mais ce sera désormais l'ensemble des indemnités. C'est une réforme intervenue récemment.

Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport, merci.

Le Conseil de Communauté prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires au titre de leurs mandats communautaires et des mandats exercés au sein des syndicats mixtes et pôles métropolitains, ainsi que dans les sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques.

5. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le rapport n° 5, qui est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, veux-tu donner quelques éléments ?

M. BAULIEU.- Je vais seulement rappeler, même si vous l'avez dans le rapport, que cette présentation est un peu anachronique, mais le texte aujourd'hui la prévoit encore, alors même que ces questions relatives à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes font partie intégrante du rapport social unique. Vous avez d'ailleurs pu remarquer que tous les éléments chiffrés qui complètent ce rapport sont issus du rapport social unique, que nous avons vu antérieurement.

C'est la précision de forme que je voulais apporter, sans quoi il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport à ce rapport social unique que nous avons examiné. Il semblerait que le petit toilettage qui a fait défaut devrait intervenir prochainement, de sorte que l'obligation de ce rapport à ce moment disparaisse, puisque c'est un anachronisme de dispositions antérieures.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas de commentaires particuliers, je considère que tout le monde a pris acte de ce dossier.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

6. Débat d'orientations budgétaires 2026

Mme LA PRESIDENTE.- Nous en venons au rapport n° 6, rapport évidemment extrêmement important, puisque c'est le Débat d'Orientations Budgétaires, qui a également comme vertu, si je peux me permettre de le dire de cette façon, d'être le dernier de ce mandat. Quelque part, il nous permet aussi d'en faire un bilan, qui est d'ailleurs extrêmement dynamique et positif, comme nous allons le voir, qui nous a montré que nous travaillions tous un Projet de territoire qui est celui de construire de nombreux projets.

Je vais laisser la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci pour l'examen de ce rapport, que je vais essayer de présenter à partir d'éléments écrits auxquels je vais être le plus fidèle possible. C'est en quelque sorte à deux voix que nous le faisons, avec le langage des signes par ailleurs, pour les personnes qui sont connectées.

J'abonde dans le sens du propos de la Présidente pour souligner l'intérêt de lire ce Rapport d'Orientations Budgétaires, parce qu'il contient une masse d'informations que je crois intéressante pour une vue globale des interventions, des actions et des politiques conduites par Grand Besançon Métropole. Sous cet angle, ce Rapport d'Orientations Budgétaires est plus intéressant que ne le sera le rapport du budget en tant que tel. Je vais utiliser le support visuel du diaporama pour passer à cet examen des Orientations Budgétaires. C'est un peu traditionnel, mais comme l'a dit la Présidente, c'est un moment important de l'examen annuel, avec cette caractéristique supplémentaire de fin de mandat. Nous devons y procéder ce soir dans les délais prévus avant le vote du budget, prévu pour la séance du 26 février prochain.

Bien évidemment, le Conseil Communautaire aura la possibilité, au-delà de cette date du 26 février, de procéder aux éventuels ajustements nécessaires sur un plan budgétaire autant qu'il en sera besoin, ce qui est possible particulièrement cette année compte tenu du contexte dans lequel nous examinons ces aspects budgétaires.

Sur le plan de la forme, cela a été dit également, nous faisons ainsi depuis plusieurs années, le projet de budget s'intègre ou repose sur les orientations du Projet de territoire. Cela a été dit de même, collectivement, nous avons su faire de ce Projet de territoire notre fil rouge de l'action, budget après budget, mais aussi un cadre de stabilité et de confiance en ce qu'il esquisse le travail et les avancées que nous réalisons année après année, en conformité avec ces orientations, alors même que nous nous inscrivons dans un contexte plutôt marqué par des bouleversements, des incertitudes et des difficultés, que ce soit à caractère social, économique, environnemental, et évidemment financier.

En quelque sorte, par notre volonté opérationnelle, nous sommes passés d'un Projet de territoire à un territoire de projet. C'était sans doute le premier enjeu de notre Intercommunalité. Je crois que tous ensemble, dans le sens de ce qui vient d'être dit par la Présidente, nous pouvons sans doute dire que nous y avons réussi, tout simplement parce que nous avons eu cette volonté partagée et parce que nous avons su nous en donner les moyens par de la volonté et de la rigueur. Le bilan du Projet de territoire présenté en juin dernier dans cette Assemblée a d'ailleurs montré un avancement à plus de 80 % des engagements pris. De nombreux projets sont en cours autour des enjeux d'alliance, de cohésion, de transition et d'effervescence. Vous reconnaissez là les thématiques de notre Projet de territoire.

C'est notamment le Projet de territoire qui a guidé l'effort exceptionnel d'investissement déployé ces dernières années et qui a abouti à des montants inédits réalisés chaque année, puisque nous sommes en progression constante jusqu'à maintenant. C'est le cas en 2025 et ce le sera aussi en 2026. Vous avez déjà pu le voir dans le rapport, que j'essaye de présenter de manière synthétique.

Le Projet de territoire s'inscrit sur la période 2022-2025, mais va bien évidemment au-delà : au-delà des cadres institutionnels par les acteurs qu'il associe, mais également au-delà du cadre temporel des mandats. Il ne pourrait en être autrement pour un projet qui porte à la fois une transformation de fond et une dynamique programmatique. La réalisation des grands projets stratégiques, en très grande partie déjà lancés, s'inscrit dans la durée au sein de notre Plan Pluriannuel d'Investissement et de fonctionnement. Porter une action de transformation dans un contexte aussi instable exige de plus en plus d'engagement et de mobilisation.

Pour la deuxième année consécutive, nous n'avons pas eu de Loi de Finances pendant toute la durée de préparation budgétaire. La Loi de Finances est en cours d'adoption sous le régime du 49.3, mais avec une copie finale dévoilée au dernier moment – avec la Direction des Finances, nous recherchions encore il y a 48 heures quels éléments caractéristiques devaient nous concerner – et une promulgation prévue pour mi-février, ce qui est trop tardif pour que nous puissions intégrer de potentiels impacts dans ce projet de budget, et même dans le Budget Primitif, qui est désormais finalisé dans le calendrier resserré de cette année.

Même si les efforts globaux demandés aux collectivités sont allégés par rapport à la version initiale, ils dépendront des modalités détaillées de mise en œuvre, ce dont nous n'avons pas encore la lecture précise des modalités. Il faut maintenant faire l'analyse approfondie du texte de Loi de Finances, en mesurer les impacts pour Grand Besançon Métropole, dans un contexte, vous le savez, de très grande et de plus en plus grande complexité des finances locales. Il faut aussi se donner le temps des décisions, le cas échéant, et ce malgré la capacité de résistance et de réaction dont nous avons su faire preuve ces dernières années. J'en toucherai quelques mots dans cette présentation, d'après les éléments dont nous disposons actuellement – je viens d'y faire référence.

Le rapport, les maquettes et les équilibres du Budget Primitif étant désormais finalisés, compte tenu des délais réglementaires de commission et de transmission au Conseil, cela renvoie aux décisions modificatives en cours d'année, qui sont justement des phases budgétaires d'ajustement, et, le cas échéant, un travail à mener sur la révision de notre stratégie financière pour les années suivantes.

Comme vous le savez, les décisions nationales en 2025 ont d'ores et déjà impacté les budgets de Grand Besançon Métropole de façon très conséquente, fragilisant en cela notre trajectoire budgétaire. Cela rend notre Collectivité, comme toutes les autres, plus vulnérable, à périmètre constant, de politiques publiques communautaires et de recettes. Nous sommes dans une situation qui fragilise les intercommunalités beaucoup plus que les communes. Ayons cette objectivité. Quand on sait que ce sont *a minima* plus de la moitié des recettes de fonctionnement qui dépendent des perspectives nationales, l'avenir des finances publiques, avec une volonté semble-t-il confirmée de faire contribuer les collectivités à l'effort de redressement, constitue et continuera à constituer un sujet de vigilance majeure.

Dans ce contexte d'incertitude qui perdure, car les éléments que nous connaissons sur le projet de Loi de Finances qui devrait être promulgué à la mi-février n'incitent pas à l'optimisme, le choix que nous avons fait pour ce projet de budget 2026 est celui de la continuité des engagements pris, de la responsabilité réaffirmée d'une gestion financière maîtrisée, tout autant que celui de la vigilance et de l'adaptabilité. Avec un budget toujours particulièrement élevé de plus de 386 M€ au stade des Orientations Budgétaires, dont 128 millions en faveur de l'équipement du territoire et 242 millions au titre du fonctionnement – si vous faites l'addition, il en manque un peu : c'est le remboursement de la dette et des remboursements de taxes d'aménagement auprès des collectivités –, nous restons dans la dynamique et choisissons la voie de l'ambition pour une solidarité communautaire qui contribue à construire un territoire harmonieux, vivant et attractif. C'est notre engagement, celui du Projet de territoire, et nous nous y tenons.

Les Orientations Budgétaires, au-delà de la projection sur l'année, constituent également un temps ou un point de bilan. Où en sommes-nous ? Au niveau de l'investissement, tout d'abord, je crois qu'il y a encore quelques années en arrière, rares sont ceux ici dans notre salle qui pensaient que Grand Besançon Métropole serait capable d'atteindre de tels niveaux de réalisation en investissement. Vous les avez sous les yeux sur tout le mandat. L'exécution budgétaire n'étant pas tout à fait terminée en janvier, nous indiquons les montants encore indicatifs sur 2025, mais si une chose est claire, c'est bien la montée en puissance exceptionnelle de l'investissement. Encore faut-il souligner que cette trajectoire est à compétence constante.

En quelques années, Grand Besançon Métropole s'est imposé comme un des investisseurs majeurs du territoire, voire le premier. En 2025, Grand Besançon Métropole a atteint un niveau d'investissement réalisé – j'insiste sur le mot « réalisé », car il s'agit bien là de paiement effectif – de près de 112 M€ tous budgets confondus. Cela représente près de 18 M€ d'investissement de plus qu'en 2024 et un quasi-doublement par rapport au niveau 2020. Vous avez tout cela sous les yeux. Si on y ajoute les montants réalisés par les communes, même si nous n'avons pas les chiffres définitifs de 2025, nous devrions être proches de 200 M€ d'investissement portés par le bloc local, sachant que nous étions déjà à 164 M€ en 2024. Cela démontre, s'il le fallait encore, que Grand Besançon Métropole a fait le choix, avec un PPI de près de 570 M€, tous budgets confondus, additionné sur 2025-2029, de porter l'investissement à un niveau à la fois maximal et optimisé en mobilisant l'ensemble de ses capacités, ce qui permet de disposer d'un PPI assuré dans sa réalisation, car financé. Beaucoup de collectivités locales aimeraient sans doute pouvoir en dire autant, même s'il est un brin prétentieux de tenir ce propos. C'est un signal essentiel que nous donnons aux entreprises de notre territoire, et plus globalement au développement économique local dans la durée : donner de la visibilité, c'est aussi donner de la confiance, puisque nos investissements, pour l'immense majorité, passent par les caisses des entreprises de ce territoire.

Cette visibilité, c'est aussi le résultat de la maîtrise dont Grand Besançon Métropole a su faire preuve dans la mise en œuvre de sa stratégie financière. Vous avez à l'écran l'évolution des niveaux d'épargne depuis 10 ans sur le budget principal. Ils témoignent d'une solidité structurelle tout autant que d'une capacité à réagir et à s'adapter, car entre-temps, nous avons subi – rappelons-nous quand même de cela – une baisse des dotations de l'état de 9 M€ cumulés entre 2014 et 2017, une crise sanitaire qui nous a impactés de près de 14 M€ en 2020 et 2021, puis une crise énergétique qui a fait grimper notre facture de près de 3 M€ en deux ans. On aurait été tenté de dire « N'en jetez plus », et pourtant, les décisions nationales de 2025 ont encore impacté de manière conséquente les budgets de GBM. Cela représentait une contrainte supplémentaire de l'ordre de 3,5 millions sur cette seule année, notamment avec le gel de la TVA, qui constitue désormais notre principale recette fiscale, mais également la hausse progressive sur quatre ans des cotisations à la CNRACL, qui représente, tous budgets confondus, une hausse annuelle et cumulative de quasiment 1 M€ par an.

Si la situation financière de Grand Besançon Métropole est saine et sécurisée, c'est que nous avons su nous adapter, et ce en répondant à des besoins accrus sur le territoire. Nous pouvons collectivement en être fiers, je le pense sincèrement, d'autant que Grand Besançon Métropole présente historiquement et structurellement une faiblesse de ses recettes de fonctionnement, qui sont inférieures de presque 28 % à la moyenne des intercommunalités de taille comparable. Nous faisons aussi bien que les autres, voire mieux, avec moins, c'est une sacrée performance. Cette situation saine et sécurisée que nous avons su préserver est d'autant plus importante que notre levier fiscal s'est fortement amenuisé ces dernières années et que notre dépendance au contexte économique a fortement augmenté sous l'impact des réformes successives de démantèlement de la fiscalité locale. On m'a proposé cette formule, mais d'habitude, je l'utilise de manière plus raccourcie, à savoir qu'on a démantelé la fiscalité locale. En l'occurrence, on a conjugué les deux mots : la réforme et le démantèlement. Au regard des perspectives sur la situation des finances publiques, c'est un point à bien garder en mémoire.

Après ces quelques points de bilan qui étaient importants, car on ne peut se projeter sans savoir où on en est précisément, passons maintenant au projet de budget 2026 à proprement parler.

Dans un contexte d'incertitude, le choix de Grand Besançon Métropole dans le cadre de ses Orientations Budgétaires est, comme je l'indiquais, celui de la continuité des engagements en lien avec le Projet de territoire, celui de la responsabilité et de l'adaptabilité. La continuité et la mobilisation, car le contexte d'incertitude nationale ne saurait conduire à paralyser l'action publique locale, autant qu'on le peut. Face aux enjeux d'attractivité et de transition auxquels il faut faire face, le projet de budget 2026

confirme la poursuite de la dynamique communautaire. La responsabilité également, le projet de budget 2026 étant ainsi construit, comme chaque année, en conformité avec la prospective pluriannuelle de Grand Besançon Métropole, dans un cadre de mobilisation maximale des capacités financières. L'adaptabilité, enfin, avec la possibilité de s'ajuster en décisions modificatives en cours d'année si de nouvelles contraintes intervenaient dans le cadre de la future Loi de Finances 2026. Ce sont des défis que Grand Besançon Métropole relève une nouvelle fois en 2026.

Le cadrage souple et réactif qui est proposé dans le projet de budget 2026 est plus que jamais une nécessité dans le contexte des finances publiques que nous connaissons et la perspective qui semble se confirmer d'une mise à contribution des collectivités locales. Ce n'est pas une exception, tous les redressements des finances publiques d'Etat dans tous les pays d'Europe sont passés par cette mesure, donc on peut craindre des choses plus sévères dans les années à venir.

On le sait, la France occupe la première place de la zone Euro en matière de dette publique en valeur absolue devant l'Italie, avec une dette qui excède largement son PIB et avec peu de perspectives à ce stade, de réduction. Nous sommes partis là encore sur 150 milliards, et un peu plus pour 2026. Le projet de Loi de Finances initiale déposé par le gouvernement aurait impacté Grand Besançon Métropole, donc la Loi de Finances initiale en septembre, de 11 M€ sur la seule année 2026. Elle aurait ainsi abouti à une perte de 5 M€ en fonctionnement, principalement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales, le DILICO en développé, et d'une minoration des compensations liée à des réformes fiscales nationales. En investissement, nous aurions été impactés pour plus de 6 M€ par le décalage de versement d'une année du fonds de compensation de la TVA, donc sur un effet trésorerie.

Bien évidemment, ce scénario, qui aurait amputé d'un tiers le niveau d'épargne de Grand Besançon Métropole, ne serait pas compatible avec la stratégie financière de Grand Besançon Métropole, et ce malgré toute la responsabilité dont notre Intercommunalité fait preuve. Le projet de loi définitif qui est proposé, s'il allège globalement les efforts demandés aux collectivités avec environ 2 milliards au niveau national, n'est pour autant pas sans impact pour nous, loin de là. Nous échappons *a priori* au DILICO, mais sera, en revanche, maintenue la baisse des compensations fiscales liées à l'abattement des locaux industriels, qui s'établirait à environ 20 %. Cela aboutirait à une baisse conséquente et malheureusement très probablement pérenne de recettes pour Grand Besançon Métropole, de l'ordre de 1 M€. D'ailleurs, sur les ondes, c'est sans doute ce qui est le plus commenté ces jours-ci.

Autre point qui serait maintenu par rapport au projet initial, malgré la mobilisation de certaines associations d'élus locaux et toujours bien sûr sous réserve de la promulgation de la Loi de Finances, c'est le décalage d'un an du versement du fonds de compensation pour la TVA, dispositif étrangement réservé aux intercommunalités. Le versement du fonds de compensation pour la TVA vient compenser aux collectivités la TVA acquittée pour de l'investissement public. Même s'il s'agit d'un décalage de trésorerie, cela représenterait une perte en trésorerie de 6,5 millions en 2026 en recettes d'investissement, en même temps qu'un signe particulièrement défavorable quant au rôle des intercommunalités dans le soutien au développement économique et au carnet de commandes des entreprises auxquelles je faisais allusion tout à l'heure. C'est d'autant plus pénalisant que nous sommes dans un cycle d'investissement élevé.

Notre principal engagement, celui qui nous rassemble et nous anime au quotidien, c'est celui du Projet de territoire. Là encore, le projet de budget 2026 s'inscrit dans la poursuite de la dynamique. Je ne pourrai pas citer tous les projets, mais comme d'habitude et comme je l'ai fait tout à l'heure, je vous incite à lire le rapport, qui donne un état des lieux quasi exhaustif des actions prévues.

En bref, nous restons néanmoins mobilisés autour des grands projets lancés, que ce soit la Grande Bibliothèque, qui mobilisera à elle seule près de 20 M€, soit un quart des crédits d'investissement du budget principal, ou encore la finalisation de la restructuration du Campus. La deuxième phase est d'ailleurs déjà engagée, notamment avec l'extension de l'ISIFC et le soutien à celle de l'ENSMM ou à la rénovation des résidences étudiantes, avec 2,5 millions qui y seront dédiés. Le choix, on pourrait dire presque iconoclaste, de positionnement de notre Intercommunalité sur un investissement en enseignement supérieur, simplement parce que ce n'est normalement pas de notre compétence, aura ainsi très largement contribué à une reconfiguration globale de l'offre et à notre attractivité universitaire. Ceux qui ne traversent pas le Campus de la Bouloie, je crois que nous pouvons tous vous inviter à le

faire, mais attendez le printemps, parce qu'avec plus de verdure, je pense que ce sera encore mieux, puisque nous aurons un campus paysager, ce qui est assez rare.

Nous consacrerons également plus de 10 M€ à la poursuite de l'extension du réseau de chaleur à l'ouest, 3 M€ au lancement du projet de contournement, 8 M€ pour les nouvelles rames de tramway, plus de 3 M€ au lancement de la rénovation de La City, avec en parallèle la location du bâtiment BB5, pour les spécialistes, permettant le déménagement des services pendant les travaux, puisqu'on aura libéré une aile de nos bâtiments.

Près de 4 M€ seront consacrés au programme de rénovation urbaine de Planoise avec l'émergence du bâtiment Le Numérique et la poursuite des aménagements d'espace. Plus de 4 M€ seront également dédiés spécifiquement au schéma de création des zones d'activités économiques et aux travaux de requalification des zones existantes, avec les travaux déjà lancés sur la zone Besançon-Thise-Chalezeule, BTC en raccourci pour les spécialistes. Au-delà de ces opérations, Grand Besançon Métropole poursuit également son action structurelle de transformation et de développement. Cela passe par une multitude d'interventions communautaires, que ce soit autour de la politique d'attractivité, de transition et d'animation, que par les événements qu'elle porte, Livres dans la Boucle, Grandes Heures Nature, Mardis des Rives, par exemple, ainsi que les questions horlogères, bien évidemment et par ses soutiens aux différentes structures touristiques, sportives et culturelles.

Cela passe aussi par une politique d'aménagement volontariste via le déploiement du PLUi récemment adopté, le SCoT, bien sûr, le Plan Local d'Habitat, qui mobilisera 2,5 millions en 2026, ou encore le Plan Climat-Air-Energie Territoire, qui fixe l'objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050. Il va falloir sans doute accélérer un peu – c'est une invitation, mais qui s'adresse à nous tous. 3 M€ seront ainsi prévus pour les nouveaux aménagements cyclables, comme depuis 2021, et 1,5 million pour le déploiement du Plan Mobilité. Plus d'un million sera consacré en 2026 au déploiement du PCAET, notamment le développement des énergies renouvelables avec la mise en place d'ombrières et les études de détection de potentiel, par exemple en matière de chauffage urbain.

Cette politique d'aménagement est en elle-même un outil puissant de solidarité communautaire car elle contribue à une qualité de vie améliorée sur l'ensemble du territoire. Je crois que l'on peut dire de manière objective que l'amélioration globale est à la fois sensible et visible. À titre d'exemple, l'amélioration du réseau d'eau et d'assainissement a déjà mobilisé plus de 107 M€ d'investissements réalisés depuis la prise de compétence en 2018 et près de 21 M€ sont programmés sur 2026. La voirie et l'éclairage public représentent un des plus gros budgets de Grand Besançon Métropole avec plus de 20 M€ en fonctionnement et investissement sur le seul budget principal. Voilà pour les quelques exemples de belles réalisations et de belles aventures à venir.

Je vais maintenant entrer dans la partie plus budgétaire, cet acte incontournable. Mais j'essayerai de ne pas être trop long. Le projet de budget 2026 représente, tous budgets confondus, plus de 386 M€, hors subvention d'équilibre transport que nous retraitions traditionnellement pour ne pas faire de doublon, s'agissant d'un flux entre budgets. Ce sont près de 4 M€ de plus que le budget de l'an passé 2025.

J'en profite pour signaler que compte tenu du calendrier avancé des orientations budgétaires et du vote du Budget Primitif cette année, les résultats de l'année 2025 ne sont pas encore intégrés à ce stade, la clôture de l'exercice comptable n'étant pas encore intervenue. Ils le seront pour les budgets annexes au Budget Primitif et en budget supplémentaire en juin pour le budget principal, ce qui amènera à des modifications entre les OB et le BP, mais vous ferez la différence à la lecture du rapport du budget pour février.

Les dépenses d'équipement représentent 128 M€, ce qui est considérable, comme en 2025, y compris avec une baisse sur le budget transport liée au cycle de paiement des rames de tramway. Cela matérialise clairement le cycle d'investissement élevé dans lequel nous sommes. Le fonctionnement représente 242 M€ et est en évolution, tous budgets confondus, de 1,4 %, ce qui est particulièrement maîtrisé, mais recouvre des nuances très sensibles, vous avez pu le remarquer. La part importante de 37 % de notre budget consacré à l'investissement est d'ailleurs une de nos spécificités à souligner pour une collectivité de notre taille.

Le budget principal s'élève à un peu plus de 216 M€. Il est structuré pour 61 % en fonctionnement et 39 % en investissement, ce qui représente une part relative particulièrement élevée. Au stade des Orientations Budgétaires, le budget principal évolue de plus de 6 M€ par rapport au BP de 2025, soit un peu plus de 3 M€ sur chaque section (fonctionnement et investissement). Les dépenses de fonctionnement sont prévues en évolution de 2,7 %, ce qui reflète un choix collectif et volontariste pour continuer à garantir la qualité du service communautaire malgré les contraintes et les incertitudes.

En 2026, le soutien aux ressources humaines, élément indispensable de la qualité du service rendu, mais aussi de l'avancement de nos projets d'investissement, se poursuit parallèlement, notamment autour de la question de la complémentaire santé et dans le cadre du travail transversal mené pour l'attractivité de nos métiers et la résorption de la vacance de postes. Ajoutons – c'est le rapport suivant – l'accroissement de nos effectifs, puisque nous avons créé quelques postes durant l'année 2025.

La deuxième hausse de cotisations à la CNRACL représente à elle seule une évolution de 700 000 €, soit +1,3 % du poste des dépenses de personnel, et, je vous l'ai dit, 700 000 € sur le budget principal et environ un million tous budgets confondus.

La subvention d'équilibre transport représente 15,8 millions, elle est en hausse de 2,5 %, soit un peu moins de 400 000 €, comme les années précédentes et conformément au pacte de soutenabilité. Cela pourra d'ailleurs être à réexaminer, donc aux élus de voir, dans un contexte de faible inflation. Quand on est à moins de 1 %, une actualisation de 2,5 % est un effort en termes réels qui est tout à fait considérable. La contribution au SDIS représente quant à elle 10,2 M€, en hausse de 2 % par rapport à 2025, soit environ 200 000 € de plus que l'année précédente.

Ces quelques exemples montrent bien le poids des dépenses contraintes dans notre budget.

Contrairement aux années précédentes, les dépenses d'assurance sont quasiment stables, on ne va pas s'en plaindre. L'énergie évolue d'un peu plus de 100 000 €, tandis que les autres dépenses de fonctionnement sont globalement en hausse de l'ordre de 2,5 %.

Avant même d'éventuels impacts de la Loi de Finances, l'année 2026 sera marquée par une certaine atonie des recettes de fonctionnement, qui sont prévues en évolution de 1,6 %. Le produit fiscal représente quasiment deux tiers de nos recettes de fonctionnement, dont près de 60 % sont désormais constitués d'une fraction de TVA nationale. La TVA est en baisse au niveau national de 0,3 % après un gel total en 2025, ce qui pèse bien évidemment sur la dynamique de nos recettes. De même, la revalorisation nationale forfaitaire des bases reste faible, à 0,8 % contre 1,7 % en 2025 pour les locaux d'habitation et les locaux industriels en lien avec l'inflation. N'en faisons pas d'autres commentaires particuliers, c'est tout à fait logique. Une stabilité des taux de foncier bâti, de foncier non bâti et des taxes d'habitation sur les résidences secondaires est proposée en 2026, comme c'est le cas depuis 2019.

En ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises, Grand Besançon Métropole fait évoluer chaque année son taux pour se situer au plus près du taux moyen national, dans les limites strictes des règles d'encadrement des taux, car nous sommes historiquement très en dessous, de 13 % environ, des taux des intercommunalités de notre strate. Pour 2026, la seule possibilité réglementaire d'ajustement du taux de CFE serait celle de droit commun, donc en fonction de l'évolution pondérée de la fiscalité de nos différentes communes, ce qui pourrait aboutir à une hausse extrêmement limitée de 0,03 point. La question du niveau des taux de fiscalité directe se posera bien sûr annuellement, en particulier en fonction des éventuelles contributions supplémentaires que l'Etat demanderait aux collectivités locales, et pas uniquement sur 2026, car les années suivantes pourraient être plus contraintes encore. J'y faisais allusion il y a un instant : tant qu'on est sur une trajectoire de dégradation des finances publiques dans le pays, il faut s'attendre à ce que les mesures qui sont prises à notre endroit soient de plus en plus contraignantes. Cette question est donc à mettre en regard avant tout du niveau des politiques communautaires et de l'investissement qui sera porté.

La dotation globale de fonctionnement s'établirait à un peu plus de 18 M€, en hausse faible de 0,8 % et inférieure à l'inflation. La taxe de séjour et les droits de stationnement sont prévus en stabilité avec des niveaux dynamiques constatés les années précédentes. Au stade des Orientations Budgétaires, l'épargne serait logiquement en diminution de l'ordre de 1 M€ par rapport au BP 2025 du fait d'un

tassement de l'évolution des recettes, en parallèle d'une dynamique maintenue sur les dépenses. Néanmoins, vous l'avez vu tout à l'heure dans le graphique qui vous était présenté, nous restons sur des niveaux satisfaisants.

En matière d'investissement, le budget principal porte à lui seul près de 82 M€, en hausse de plus de 3 M€ par rapport à 2025, dans le cadre de la montée en puissance de notre PPI. Pour mémoire, les dépenses d'équipement avaient déjà augmenté de 10 M€ en 2025. Je rappelle une nouvelle fois que les montants programmés ces dernières années sont « dopés », si je peux m'exprimer ainsi, par l'utilisation du résultat des années antérieures et par des niveaux de subventions assez exceptionnels pour des investissements eux aussi exceptionnels.

Après utilisation de cet excédent, ce qui sera le cas du fait de la réalisation des opérations du PPI actuel, et sur la base de subventions plus récurrentes, la programmation du PPI – là, je fais un peu de prospective au-delà de 2026 – devra être réajustée à un niveau de 45 à 50 M€ maximum par an sur le budget principal, avec en parallèle un réendettement progressif, sauf à dégager des ressources complémentaires. Je vous renvoie au volet fiscalité. Les autres dépenses d'investissement correspondent au reversement aux communes de la part de la taxe d'aménagement et au capital de la dette – j'y ai fait allusion tout à l'heure.

L'investissement du budget principal est financé pour près des deux tiers par l'épargne brute dégagée grâce à la maîtrise du fonctionnement et par des recettes propres. Notons notamment le montant important de plus de 22 M€ des subventions et fonds de concours à recevoir de nos partenaires.

La taxe d'aménagement est prévue à 2,6 millions, même si les rentrées ont été beaucoup plus faibles ces dernières années compte tenu des nouvelles modalités de calcul et du retard de traitement pris par les services de l'Etat. Nous espérons donc un rattrapage rapide de cette situation, comme cela est annoncé. Dans ce cadre, je souligne que malgré des recettes plus faibles que prévu, Grand Besançon Métropole a prévu – je regarde Yves quand j'aborde ce sujet question, mais ce n'est pas une question personnelle, cela nous intéresse tous – depuis le début un abondement en faveur de la requalification des voiries venant puiser chaque année sur ses fonds propres, pour un total de plus de 2,5 millions en quatre ans. Je pense que vous êtes tout à fait d'accord pour le souligner.

Concernant les budgets annexes, je vais traditionnellement plus vite, avec bien sûr des compléments de mes collègues en charge des compétences s'ils le souhaitent.

Ils sont structurés pour 68 % en fonctionnement, ce qui est normal s'agissant principalement de services en régie qui nécessitent du personnel pour les déchets, l'eau et l'assainissement notamment. Les budgets annexes portent par ailleurs, 46 M€ de dépenses d'équipement, ce qui est particulièrement important.

Quand je disais précédemment que le niveau d'investissement qui restera possible, toute chose étant égale par ailleurs, dans les années à venir devrait se situer environ aux environs de 45-50 M€ sur le budget principal, si les budgets annexes restent sur cette trajectoire, cela veut dire que Grand Besançon Métropole resterait sur un niveau d'investissement qui serait de l'ordre de 90 à 100 M€, ce qui reste un niveau très élevé.

Le budget le plus important reste le budget transport avec 88 M€, dont la structure, notamment en recettes, évolue suite aux décisions sur les tarifs de 2025, suivi ensuite, du budget déchet, qui poursuit quant à lui son effort d'investissement en faveur de la modernisation des véhicules.

Les budgets annexes portent près de 52 % de nos dépenses de fonctionnement totales et 41 % des dépenses d'investissement.

J'en ai quasiment terminé de cette présentation, mais permettez-moi quelques mots en conclusion. L'année 2026 sera sans doute celle de la croisée des chemins pour de nombreuses collectivités. Les intercommunalités ont été fortement renforcées ces dernières années, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, en matière de contraintes, donc nous sommes particulièrement soignés, dirais-je, par les mesures de la Loi de Finances pour partager les charges dans cette Intercommunalité, garantir les besoins en proximité, permettre un aménagement renforcé et plus harmonisé du territoire.

Nous avons fait la preuve, je crois, du succès de cette logique communautaire. Nous sommes même allés plus loin plus loin que jamais dans l'histoire du Grand Besançon dans l'intervention et l'investissement communautaire. Ces dernières semaines, on a souvent pu m'entendre parler précisément du niveau d'engagement de l'Intercommunalité et, sur ce territoire, de la situation avant l'Intercommunalité, de la situation depuis l'Intercommunalité. En clair, l'Intercommunalité, dans la complémentarité au sein du groupe local, a largement accéléré les capacités et la rapidité d'équipement de ce territoire.

On parle souvent – j'y ai même fait allusion dans mon propos – de ce qu'on fait en matière universitaire. Il est clair qu'il y a 20 ans, nous n'y serions pas allés, et pourtant, ô combien c'est important. On pourrait passer en revue quasiment toutes nos opérations, donc soulignons-le, c'est extrêmement important.

Bien évidemment, l'ironie, c'est qu'en parallèle, Grand Besançon a été, comme bien d'autres, privé d'une grande partie des leviers d'action et rendu plus sensible à la situation nationale, j'y ai fait allusion. En matière de contraintes, nous en connaissons cette année de plus modérées que celles qui étaient annoncées à l'automne, mais ce n'est pas faire preuve d'une imagination extraordinaire que de se dire que dans les années qui viennent, parce qu'il n'y a pas de maîtrise sur un plan national, les contraintes seront à coup sûr de plus en plus fortes. Malgré tous nos efforts, il sera un temps – je le crains, pas si lointain – où la bonne gestion ne sera pas suffisante pour garantir les équilibres financiers, pour soutenir l'investissement nécessaire au développement économique et à l'attractivité de notre territoire.

On peut donc s'autoriser un vœu pour 2026 – la période s'y prête encore à deux jours près –, que les intercommunalités puissent continuer, comme nous l'avons fait et comme nous proposons de le faire en 2026, à défendre et porter haut le territoire, avec fierté, en autonomie, en solidarité et avec l'ambition que nos habitants méritent pour mener les grands défis des transitions et être au rendez-vous de l'avenir. Cela demandera de plus en plus de courage, mais je crois sincèrement que c'est un combat qui vaut le coup pour continuer à avancer, et ce n'est qu'ensemble que nous avancerons, bien évidemment, nous présents aujourd'hui et ceux qui le seront plus tard prochainement.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci beaucoup pour cette présentation extrêmement précise, mais aussi extrêmement intéressante, parce qu'elle nous met dans le réel. On est dans une période où parfois on perd pied par rapport au réel. Aujourd'hui, il y a une présentation qui est extrêmement dans le réel, avec ce qu'il va se passer dans ce que l'on connaît du futur, avec toutes les incertitudes que tu as soulignées.

J'aurais juste un petit commentaire à faire. Il est vrai qu'au regard des choix qui ont été faits à travers le budget national, il a été ciblé de façon un peu singulière des restrictions finalement plus fortes sur les intercommunalités et sur les régions. Quand on sait combien, très régulièrement, on nous fait part de la volonté d'avoir une dynamique économique forte au niveau national, ce sont justement les deux collectivités qui portent les politiques et les compétences économiques qui sont touchées par ce budget. Je voulais simplement dire mon étonnement des choix qui sont parfois faits au niveau national.

Je vous propose maintenant des commentaires, des prises de parole, s'il y en a. Oui, Anthony POULIN.

M. POULIN. - Bonsoir à toutes et tous, merci pour cette présentation. En effet, tu l'as souligné, Gabriel, mais je crois qu'il faut tous en avoir bien conscience : on voit la courbe de la montée de l'investissement, et en un mandat, collectivement, parvenir à doubler le montant d'investissement réalisé, c'est tout de même une performance extrêmement forte, qui a largement mobilisé tous nos services, mais aussi toutes les décisions politiques. C'est parce que tout cela est efficace que l'on réussit à atteindre cet objectif.

Le deuxième chiffre que tu as donné, c'est l'ensemble des contributions de l'ensemble des communes, dont la Ville, mais aussi le Grand Besançon : plus de 200 M€ d'investissement sur le territoire. De plus, avec le travail que l'on a mené sur notre commande publique, environ 80 % de notre commande publique vont directement dans la poche des entreprises locales. On voit donc à quel point il est essentiel de préserver nos marges de manœuvre pour changer le quotidien, améliorer le quotidien de nos habitants, mais également assurer l'emploi sur nos territoires : l'emploi privé dans les entreprises,

mais aussi l'emploi privé dans le monde associatif, puisque derrière beaucoup de politiques portées, c'est aussi un monde associatif et des emplois nombreux qui sont sur nos territoires.

Vraiment, collectivement, on peut se féliciter de ce budget. Il est vrai que si les finances publiques et si nos budgets commencent à être fragilisés, si on commence à tousser ici, c'est finalement l'ensemble de l'économie et de l'écosystème qui éternue très fortement avec de grosses conséquences sur l'emploi. Nous tenons donc la barre et nous espérons bien pouvoir la tenir le plus longtemps possible dans un contexte de grande fragilité.

Madame la Présidente l'a dit, mais les intercommunalités sont particulièrement touchées : 50 % de l'effort est appliqué aux intercommunalités, alors qu'il ne s'agit en réalité que de 20 % de la dépense globale au niveau local. On voit bien qu'il va falloir changer de logique. On ne peut pas, dans le même temps, faire comprendre que c'est au niveau de l'Intercommunalité que nous sommes efficaces pour mener des politiques pour améliorer le quotidien des gens – on est tous d'accord avec cette logique – et en même temps fragiliser les leviers d'action pour réellement apporter des solutions au quotidien.

Ce sont donc les défis de demain, ils sont indiqués dans le rapport noir sur blanc, et je pense que nous devons tous les garder en tête dans les périodes de débat que nous avons actuellement, puisque les marges de manœuvre sont faibles, mais notre levier d'action est encore bien réel. A charge de ne pas le fragiliser. J'espère que tout le monde gardera bien cela en tête dans l'ensemble de ses choix.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? Oui, Monsieur CONTOZ.

M. CONTOZ.- Merci de me donner la parole. Une question à Gabriel, mais peut-être que je n'ai pas entendu. Lors de la décision de gratuité des transports, tu avais été alarmiste, et je ne t'ai pas entendu parler de l'incidence budgétaire de cette gratuité.

Ensuite, je voudrais témoigner d'une satisfaction. On engage à Montfaucon – les travaux débutent – un lourd chantier de 3,5 millions. Je remercie l'Assemblée, parce qu'obtenir de cette Assemblée 350 000 € de subvention, ce n'est pas rien. Je voudrais le noter, mais cela a été dit, c'est dans les 2 millions et quelques.

La troisième chose, c'est également une satisfaction du raccordement en cours par le budget eau et assainissement de Montfaucon sur Port Douvot. C'est en cours, c'est un lourd projet, passant par Morre, même s'il y a encore – je m'adresse à Christophe – quelques déversements intempestifs et réguliers à la Malate. Néanmoins, ce lourd projet ne concerne pas seulement Montfaucon, puisqu'il va permettre d'alléger la station des Alaines et faciliter le développement pour Saône et Gennes.

Voilà sur la satisfaction, parce que c'est important de le dire.

M. BAULIEU.- En deux mots, sur les concours financiers, nous intervenons sur deux registres : d'une part, avec le fonds Climat ; d'autre part, sur certains équipements grâce au fonds d'aide aux communes pour les investissements d'intérêt de bassin de vie, puisque c'est le cas sur Montfaucon et quelques autres communes. Cela s'inscrit dans le cadre de ces deux priorités. Je ne refais pas le débat sur la création de ces politiques, mais à la fois sur l'accompagnement, l'aide aux transitions, et par ailleurs, sur l'aide à la dynamique intercommunale locale, puisque ce sont bien les conditions qu'on y a mises. J'ajoute que ce n'est pas une fin en soi que l'Intercommunalité cofinance, au-delà de ces considérations, les équipements communaux, mais pour les raisons que je viens d'indiquer, ce sont les choix qui ont été faits.

Quant à la question posée sur l'évolution tarifaire des transports, j'en ai parlé dans mon propos et vous avez des éléments dans votre rapport. Je ne vais pas refaire le débat ici ce soir, je n'ai pas changé d'avis sur le sujet par rapport au commentaire qui a été fait. Je ne relance pas le débat, une décision a été prise, vous avez les éléments. A ce jour, nous sommes sur l'évaluation initiale de 3 millions de manque de recettes, donc d'allègement de contributions des usagers, et de l'ordre de 4,5 millions de recettes supplémentaires. Cela, vous le trouvez dans le rapport, il n'y a pas de dissimulation de ce dispositif, que j'ai même évoqué dans mon propos.

Mme LA PRESIDENTE.- Je pense que très raisonnablement, nous ferons un bilan à un an. Pour l'instant, nous avons une augmentation des fréquentations au bénéfice des zones commerciales et de l'ensemble des centres-villes et des centralités. Il faudra bien sûr en mesurer l'aspect factuel et voir quelles sont nos politiques. J'aimerais que l'on regarde dans quelle mesure chacune de nos politiques participe justement à la dynamique de nos territoires, et en particulier à la dynamique de nos centralités et de nos commerces.

Aujourd'hui, on le sait, nous avons besoin d'avoir plutôt un soutien au commerce local. Malheureusement, comme tous les territoires, nous sommes impactés par un e-commerce, qui, lui, va échapper complètement à la vitalité de nos centralités, je tiens à le dire. Tout cela devra être analysé, mais pour l'instant, nous avons quelque chose d'extrêmement factuel : par exemple, pour les samedis, qui ne concernent pas seulement la Ville de Besançon, mais les lignes, qui sont des lignes GINKO, nous sommes passés pour un jour de semaine en termes de fréquentation, de 45 300 voyages à 54 300 voyages. Il est important de le signaler et de voir dans quelle mesure cette trajectoire va continuer et permettre de soutenir encore une fois non seulement nos commerces, non seulement, bien sûr, les animations, mais également la question de la désaturation de nos axes routiers, parce qu'en réalité, c'est de cela qu'il est question aussi : voir comment on envisage des déplacements et des mobilités qui soient autres que ceux qui existaient aujourd'hui.

M. BAULIEU.- C'est pour cela que ça mériterait quelques commentaires. Ce qui a été suggéré tout à l'heure est intéressant, à savoir de voir une année sur la base des montées et descentes.

Mme LA PRESIDENTE.- Bien sûr. C'est pour cela que nous allons pour l'instant être prudents dans les chiffres positifs, mais ils le sont. Même par rapport aux évaluations, si on projette par rapport aux chiffres que l'on a, on aurait un impact bien moins important que celui qui avait été évalué, mais c'est le propre des évaluations, donc on attendra d'avoir des chiffres extrêmement concrets.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Gabriel, ce sont certainement les dernières orientations que tu présentes. Je pense que nous te devons tous un grand merci pour le travail que tu as effectué au sein de notre Communauté, je crois, depuis cinq mandats. Il y a des élus qui s'investissent plus que d'autres, qui sacrifient aussi des parties privées plus que d'autres, et tu en fais partie. Je pense que l'occasion de ces orientations était le bon moment de te remercier, de le souligner. Nous avons besoin d'élus investis. C'est également l'occasion, avec ces élections à venir, de dire à ceux qui vont se présenter que nous faisons un vrai travail, que nous le faisons pour nos habitants et qu'il est très important. J'ai souvent eu le déplaisir d'intervenir en disant qu'il y avait un manque de participation. Encore hier soir, nous n'avons pas eu le *quorum* au SCoT, ce que je regrette profondément. L'investissement des élus, lorsqu'il est aussi important que celui que tu as donné, est vraiment à souligner, donc merci.

Je voulais juste faire une intervention complémentaire sur ces Orientations Budgétaires. Je vais essayer d'être concis et d'aller à ce qui est essentiel pour moi. Globalement, je suis bien entendu en accord avec les orientations proposées, elles collent à notre Projet de territoire. J'ai simplement un regret concernant le développement économique. Nous avons malheureusement pris du retard pour ouvrir les zones d'activités au cours de ce mandat. Nous aurions eu besoin de rattraper, voire d'accélérer l'investissement en 2026.

Également, je pense qu'il est nécessaire de renforcer le service Eco, c'est quelque chose qui me paraît important. C'est important, parce qu'à l'heure où les territoires ont besoin de ressources – cela a été évoqué ce soir – pour compenser les baisses de dotation de l'Etat, il est essentiel de permettre l'accueil et le développement des entreprises sur Grand Besançon Métropole. L'emploi, c'est le moteur de notre activité : il permet de garder la jeunesse dont nous avons besoin sur notre territoire, il permet de générer des revenus, de la richesse – ce n'est pas un gros mot –, des ressources à travers l'impôt pour maintenir et développer les services dont nos populations ont besoin. Je crois sincèrement que l'avenir de notre Communauté passe par cette volonté d'accueil des entreprises. Notre histoire industrielle, la qualité de nos formations, la compétence des personnels, la qualité de vie ici nous donnent le potentiel nécessaire. Il manque clairement que nous l'affichions et que nous nous donnions les moyens nécessaires. De même que nous avons un PAT pour développer et conforter l'agriculture locale, pour développer les circuits courts, nous avons peut-être besoin d'un PIT, un projet industriel local, pour développer les

productions industrielles qualitatives dont nous avons besoin pour nos territoires en consommation de proximité. Merci.

M. BAULIEU.- Je voulais simplement dire merci. Je suis sensible à ce que tu as dit, Jean-Paul, merci beaucoup. J'indique simplement à tous les collègues que je pense encore être là le 26 février, *a priori*.

(Rires)

Mme LA PRESIDENTE.- Je rebondis sur ce que tu viens de dire. Il est vrai que nous avons bien tous en tête que nous souhaitions avoir un moment tout à fait singulier et particulier à la dernière séance, évidemment.

M. GUYEN.- Également un petit message à mon ami Pierre CONTOZ. Dans la liste des satisfactions que tu as données tout de suite, je regrette que tu n'aies pas fait allusion à la piste cyclable Saône-Montfaucon, qui vient de démarrer et dont je t'ai entendu depuis 2008 te plaindre qu'on ne faisait rien sur le premier Plateau. Cela a débuté. Merci, Pierre, de le rappeler.

M. CONTOZ.- Il y aurait tellement à dire.

Mme LA PRESIDENTE.- Veux-tu donner les éléments sur les zones d'activités ?

M. BODIN.- Oui, je vais y répondre globalement. Mon discours ne va pas varier ce soir par rapport à ce que j'ai toujours défendu depuis le début du mandat. Il n'y aura pas de politique en direction des catégories sociales les plus fragiles, de politique en direction de l'écologie, s'il n'y a pas une économie forte. Une chance assez exceptionnelle sur ce territoire, c'est cette capacité que l'on a à travailler sur les choses de très petite taille. Vous savez, d'un point de vue scientifique, on a toujours tendance à travailler sur des appareils qui intègrent de plus en plus de fonctions dans des volumes de plus en plus petits et avec des poids de plus en plus faibles. A mon avis, l'avenir économique du Grand Besançon est assuré si on en a globalement la volonté. Il n'y aura effectivement pas d'autres politiques qui permettront de rééquilibrer les inégalités que l'on peut constater sur notre territoire s'il n'y a pas cette volonté économique très forte.

S'agissant des zones d'activités économiques, ce que je constate – je sou mets cela au débat et je vous l'ai déjà dit –, c'est qu'une zone comme Marchaux-Chaudefontaine nécessite 17 études et trois temps de concertation avec nos concitoyens. Je pense que c'est un temps qui est beaucoup trop long. A mon avis, le temps qui a été perdu l'a été à la fin du mandat précédent, puis au début du présent mandat, puisque je vous rappelle que c'est un mandat qui a tout de même été marqué par deux années de Covid, donc sur trois ou quatre années. Je pense qu'il y a un retard qui a été pris, que l'on constate désormais. Pour autant, il reste toujours une vingtaine d'hectares disponibles pour les zones d'activités économiques. Malgré cela, malgré le contexte économique qui s'est quand même durci, le taux de chômage sur le territoire du Grand Besançon demeure inférieur à la moyenne nationale.

Ainsi, je crois vraiment à l'avenir de l'économie sur Besançon, et notamment au domaine des microtechniques, où il y a un savoir-faire exceptionnel du point de vue de la formation et également des industriels qui sont présents. Je crois que l'on doit en faire davantage. Le débat que nous devons avoir porte également sur les thématiques industrielles. J'entends que cela ennuie certains que l'on travaille dans le domaine de la défense, mais malheureusement, lorsque vous regardez ce qu'il se passe au niveau géopolitique, nos usines vont devoir tourner à fond dans ce domaine. Il faudra donc se poser la question : est-ce un problème ou pas que l'on travaille et que nos industriels travaillent dans le domaine des microtechniques ? Pour moi, ce n'est pas un problème, parce que c'est aussi un problème de souveraineté nationale par rapport à ce qu'il se passe. Nous sommes beaucoup trop dépendants de forces politiques de pays étrangers dans ce domaine, et globalement, cela va nous mettre en difficulté. Ce sera pareil dans le domaine du biomédical : nous devons être totalement souverains au niveau européen dans le domaine de la santé. Là encore, c'est un enjeu stratégique.

Aussi, je crois que nous avons toutes les qualités pour tout faire et pour bien faire au niveau économique. On peut effectivement renforcer le service Economie, il n'y a pas de problème, mais je vous rappellerais simplement qu'au cours de ce mandat, il y a quand même eu trois directeurs différents,

ce qui pose des problèmes en termes de cohésion de l'équipe. Malgré cela, et je tiens à le souligner, l'équipe est restée totalement cohérente et soudée, mais effectivement, cela ne facilite pas le travail.

M. VUILLEMIN.- Avec Nicolas, nous avons tous deux coprésidé la Commission 2 et la Commission économique, donc je veux évidemment abonder totalement et à 100 % dans son sens et dans les propos qu'il vient de tenir. J'ajoute simplement que nous avons mené une politique d'attractivité majeure depuis six ans et que cette politique d'attractivité a porté ses fruits, qu'elle a réussi, qu'elle est aujourd'hui structurée et que nous pouvons tous en être très fiers. Toutefois, il ne faudrait effectivement pas que derrière, ce soit non pas une coquille vide, mais en tout cas de la déception.

Je partage donc les propos de Nicolas : il faut que l'on aille plus vite, que l'on soit plus efficace sur l'accueil et sur le développement économique de notre territoire.

Mme BARTHELET.- Je validerai bien sûr ce budget sans problème lors de la prochaine Assemblée et j'en partage les orientations, pas de souci. Je remercie également Gabriel de le faire avec les services vis-à-vis du Projet de territoire. C'est quelque chose qui est très important, nous en avons déjà parlé ici. Il me semble que cela a permis de rendre l'action plus lisible, de lui donner du sens, donc merci aussi pour tous les efforts qui sont faits en termes de présentation.

Je voulais juste intervenir sur deux choses. Evidemment, ce n'est pas la soirée où l'on doit rouvrir les dossiers, mais puisque la gratuité a été évoquée, je voudrais dire qu'à mon sens, je ne regrette pas mon vote – j'avais voté contre –, parce que je crois vraiment que c'est très dommage. C'est à peu près la seule décision que nous avons prise qui fracture durablement notre relation entre la Ville et la périphérie. Je comprends que cette gratuité réjouisse les élus de la Ville, mais elle ne profite absolument pas à tous les habitants de la périphérie s'agissant de la gratuité du samedi – je pense qu'on pourra l'objectiver. Surtout, je le redis, elle a mis en place une fracture pour toutes les écoles de notre territoire qui ne pourront jamais profiter de la gratuité, que ce soit les écoles de toute la périphérie ou le périscolaire. Elles n'auront pas la possibilité de mettre en place de nouveaux projets ou autres en profitant de cette gratuité, puisque le service n'existait pas et qu'il n'a *a priori* pas été pensé qu'on le mettrait en place.

Par rapport aux zones d'activités, je ne peux que souscrire au fait que nous avons absolument besoin d'accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire actuel, même lorsqu'une zone est définie en zone priorité 1. Je vais ici me permettre de parler d'un dossier qui concerne ma commune, Pelousey, ainsi que Pouilley-les-Vignes, puisque nous avons une zone d'activité qui est commune, celle de Champ Pusy. Nous avons écrit avec Jean-Marc un petit mail au service et au VP Economie en septembre, et force est de constater que rien ne s'est passé entre septembre et aujourd'hui sur notre zone. Les études ont été faites, mais on en est à plus ou moins l'analyse des études. Honnêtement, je pense qu'on pourrait vraiment faire mieux, il y a un vrai souci. Je pense qu'il faut que l'on se donne davantage de moyens. Nicolas a évoqué qu'on a eu trois directeurs différents, mais on n'en a surtout pas eu pendant une très longue période, et à ma connaissance, on n'en a toujours pas. Merci.

M. GRIMAITRE.- L'attractivité d'un territoire est certes liée à l'activité économique, mais je voulais dire qu'elle peut également être liée à l'offre culturelle qui pourrait être offerte aux habitants du Grand Besançon, et même plus largement. On l'a vu encore récemment avec le festival Drôlement Bien, que Grand Besançon soutient ; on l'a vu aussi avec Livres dans la Boucle, le festival Détonation, que Grand Besançon soutient également. Je ne vais pas citer tous les événements que Grand Besançon soutient, mais je crois que par rapport à l'activité économique, puisque l'activité économique culturelle est aussi un pan de l'économie, Grand Besançon doit continuer à soutenir la culture. Je pense qu'elle pourrait peut-être à l'avenir réfléchir à faire encore davantage pour répondre aux besoins de la population locale, mais aussi pour développer l'attractivité et l'activité économique. Autant les chiffres sont relativement importants sur l'investissement, de l'ordre de 8,5 millions, mais sur le fonctionnement, une fois qu'on a enlevé le fonctionnement du CRR, des Maisons Comtoises et ce que coûte le salon Livres dans la Boucle, je pense qu'il reste beaucoup moins pour tout ce qui peut être attribué aux associations culturelles ou à d'autres projets. Aussi, j'invite les élus qui seront présents lors du prochain mandat à réfléchir également à cette thématique, qui est une compétence partagée.

Deuxième point, sur la gratuité, je ne vais pas rouvrir le débat, je voudrais simplement dire que par rapport aux chiffres que vient de présenter Gabriel sur les 3 millions de moins en termes de recettes,

mais les 4,5 millions de recettes supplémentaires du Versement Mobilité, il y a une marge de 1,5 million. Je rappelle que tout récemment, lors du groupe de travail sur les transports et la mobilité, dont les élus bisontins ont demandé de nouveau la réunion, nous avons proposé – nous l'avions déjà évoqué précédemment – que sur ce 1,5 million, une étude soit faite pour couvrir éventuellement ce dont vient de parler Catherine, à savoir les transports scolaires d'écoles qui vont sur certaines activités culturelles ou sportives, ou sur certains déplacements périscolaires, pour qu'effectivement l'équité soit de nouveau de mise. On a dénoncé certaines iniquités et l'objectif est de ne pas en créer d'autres. Il y a donc tout un travail à faire au niveau de l'offre, notamment par rapport aux scolaires de la périphérie. Les services doivent y travailler et nous espérons pouvoir aboutir le plus rapidement possible sur cette question.

Mme LA PRESIDENTE. - Marcel veut prendre la parole, puis Nathan.

M. FELT. - Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste, d'une part, dire mon sentiment par rapport à l'activité économique. Je partage entièrement les propos qui ont été tenus par Nicolas dans la mesure où les choses sont ce qu'elles sont. On s'en plaint toujours, mais on ne fait rien pour les améliorer. C'est long, il y a des procédures, nous n'avons pas bénéficié de conditions idéales, parce que la pandémie a effectivement un peu repoussé les échéances, mais je pense qu'il faut continuer à croire à l'économie qui est la nôtre, même si on a aussi été un peu – pardon pour ceux qui sont concernés – freinés dans nos initiatives, les choses étant ce qu'elles sont. Je crois aux zones qui ont été développées. On va en ramasser les dividendes un peu plus tard, mais je crois que les dividendes seront présents.

Je voudrais également apporter un témoignage, parce que c'est quelque chose qui me touche. Aujourd'hui, une entreprise à laquelle j'ai consacré 35 années de ma vie est en sérieuse difficulté. Je suis encore abasourdi, parce que je ne comprends pas un tel gâchis. Au regard de la force de cette entreprise que j'ai fréquentée pendant 35 ans, le puits de connaissance qu'il y a dans cette entreprise, je ne comprends pas comment elle a pu tomber sur un incompetent, un raider – on peut dire ce qu'on veut. Je ne comprends pas qu'on ait pu piller la trésorerie du groupe, non pas du groupe, mais de l'entreprise, puisque le groupe n'était plus présent. J'avoue que même si j'ai discuté avec les dirigeants, je ne comprends pas.

Aujourd'hui, Mesdames-messieurs, il reste 15 jours pour trouver un repreneur. Quand même, avec les entreprises que nous avons sous la place, avec les micromécaniques que nous faisons... La défense est un créneau nouveau, mais malheureusement, c'est un créneau, et Fralsen s'est diversifié dans ce type de compétences. Je ne comprends pas comment le tissu bisontin n'a pas eu une attention particulière pour reprendre cette entreprise. Si vous regardez bien, s'il y a une liquidation judiciaire demain matin, c'est 10 000 m² en entrée de ville, sachant qu'on n'est pas prêt à les occuper si jamais la liquidation intervient. En tout, il y a 40 000 m², mais les 30 000, c'est autre chose, puisqu'il y a un investisseur qui est dessus. En front de boulevard, il y a 10 000 m².

Je lance non pas un appel, parce que ce n'est pas mon rôle, mais je suis vraiment abasourdi et déçu par l'environnement économique. Vous savez, quand vous allez à la barre du Tribunal, je sais quand même comment cela se passe, et sans vouloir faire les choses à la Tapie, on peut tout de même avoir quelques idées pour faire travailler la centaine de personnes qui reste. Où vont aller les décolleteurs, les tailleurs et la plasturgie ? Ils vont aller en Suisse, bien évidemment. Ils ont tous entre 40 et 50 ans, ils vont terminer leur carrière en Suisse, puis les compétences ne reviendront pas.

Je suis donc vraiment peiné, je suis peiné parce qu'il y a quelque chose qui disparaît et je ne sens pas le fil conducteur qui pourrait faire en sorte que notre Communauté économique puisse trouver une situation à ce drame économique. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vais prendre la parole, parce que je pense qu'il y a là quelque chose d'important. Je ne vous cache pas que nous avons eu des discussions au niveau du Ministère sur le sujet ACI, puisque c'est de cela qu'il est question, le groupe ACI. C'est un groupe qui a racheté énormément d'entreprises, et, disons-le comme ça, ce sont malheureusement des groupes qui ont vocation à acheter des entreprises, à en jeter et à en garder – je le fais un peu court. Un travail a donc été fait pour prendre le maximum de contacts avec le tissu industriel local et voir s'il pouvait y avoir des repreneurs. Il y a eu plusieurs propositions, mais qui ne sont pas apparues suffisamment solides.

Je voulais juste souligner, Marcel, que tu as raison : quand il y a une opération aussi grave, importante et significative – parce que cela a un sens aussi dans la fermeture de cette entreprise –, on s'aperçoit qu'il y a bien un travail qui est fait au niveau national et au niveau régional. Pour autant, cela reste aujourd'hui une difficulté. Il y a donc encore un travail qui est en train de se faire. Quinze jours, c'est très court. Il reste 15 jours, mais c'est quelque chose qui dure en réalité depuis plusieurs semaines et plusieurs mois. C'était pour dire que nous ne sommes pas restés sans rien faire, mais s'agissant d'affaires de marché, tout cela se discute toujours dans des cercles très fermés, puisqu'il est effectivement question d'investissements extrêmement lourds. Cela étant, tu as raison, il est dramatique de voir une telle entreprise subir cette logique.

Je tiens tout de même à dire et rappeler que cette crise, qui n'est pas la première, est le fait de cette financiarisation et de la mondialisation dans laquelle nous vivons, qui, en réalité, nous rend victimes de ceux qui jouent avec l'argent et qui ne s'intéressent pas à la richesse, bien sûr, du territoire ni même, bien sûr, à la production d'emplois sur le territoire. Cela peut nous interroger sur le modèle économique, parce qu'on a commencé sur le modèle économique, excusez-moi, mais il serait peut-être intéressant un jour de se rappeler qu'on ne peut pas, d'un côté, dire : « Allons-y, la mondialisation, le monde libéral », et de l'autre, considérer qu'il faudrait finalement se mettre en opposition de ce type de prédateur, parce qu'en réalité, on est bien sur une prédation.

J'aimerais que l'on refasse un certain nombre de séminaires au niveau économique pour se poser la question de quelle économie nous souhaitons avoir. Quand on parle d'industrialisation, d'autonomie, de solidarité et de souveraineté industrielle, je ne constate aujourd'hui qu'une chose, c'est qu'on a une politique qui ne va pas du tout sur la question de la souveraineté. Je ne vois pas de politique nationale qui nous amène sur un travail en matière de souveraineté locale. Je le dis, il faut dire les choses. C'est tout de même compliqué de dénoncer ces dérives et en même temps d'adhérer à un modèle qui nous amène vers ces extrémités. Je vous livre mon sentiment, puis je reviendrai sur d'autres éléments qui ont été dits.

M. VUILLEMIN.– Tu as répondu à beaucoup de mes interrogations. Tout d'abord, merci d'avoir pris contact avec le Ministère.

Il n'y a qu'une interrogation que j'ai, c'est que je crois que nous avons un fonds souverain Défense qui est prévu, l'Etat a prévu ce fonds souverain, qui est géré par BPI, pour éviter le genre de situation dans laquelle se retrouve Fralsen aujourd'hui. J'ai du mal à comprendre pourquoi il n'y a pas l'intervention de l'Etat. J'entends que l'on pose la question aux collectivités locales sur ce dossier, mais sur un dossier de souveraineté, c'est à l'Etat de prendre la main.

Mme LA PRESIDENTE.– Disons-nous les choses. Quand un groupe comme ACI impacte d'aussi nombreuses entreprises, même s'il va se pencher sur l'avenir de certaines entreprises, il va sans doute également prioriser celles qui ont un poids dans la stratégie actuelle. Il y a évidemment la question de la défense, tu as raison, mais en réalité, il y a bien ces réflexions qui sont en train de se faire. Pour autant, on est aujourd'hui confronté à la question suivante : quel modèle économique souhaitons-nous développer dans notre pays, dans l'Europe et au niveau mondial ?

Certains diront qu'il ne faut pas rêver, mais moi, j'aime bien rêver, parce qu'à un moment donné, il va falloir que l'on se pose la question de savoir si on continuera à regarder s'évaporer les savoir-faire et le travail qui est fait sur nos territoires simplement au gré de la spéculation. Nathan.

M. SOURISSEAU.– Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais également intervenir sur le débat que nous avons sur l'économie, qui est riche et passionnant, et peut-être monter davantage en généralité sur les enjeux locaux de notre territoire, au-delà des cas spécifiques. Nous avons évoqué ici le cas de Fralsen, et dans le mandat, nous avons aussi eu Easydis, qui nous a toutes et tous marqués et qui est un peu dans le même scénario, même si c'est sur un autre domaine. Ce sont des décisions sur lesquelles nous avons peu de prise, dans la mesure où c'est le groupe Casino qui avait fait ce choix, qui s'est donc un peu imposé à nous.

Je voulais évoquer un document que notre Collectivité a produit en décembre et qui m'a particulièrement intéressé à la lecture, à savoir le Baromètre de l'Eco. Je trouve qu'il nous permet aussi de relativiser la situation vis-à-vis des autres territoires et d'objectiver un peu les propos que l'on peut avoir. Entre 2020

et 2024, le document nous dit que sur le périmètre de GBM, en matière d'industrie, nous avons eu environ +7,8 % d'emplois, et que de façon générale, dans le secteur privé, nous sommes à 7,1 % d'évolution entre 2020 et 2024. Nous avons donc plutôt une dynamique : finalement, cela représente près de 4 000 emplois. Je précise que c'est notre Collectivité qui produit ces chiffres.

Dans le même esprit, vous m'avez déjà entendu dire sur d'autres débats que je considérais que l'agriculture, c'est aussi l'économie, et que nos agriculteurs font également partie de ces affaires et produisent de la valeur ajoutée. Le même document nous indique que sur tout ce qui relève de l'économie sociale et solidaire, qui représente tout de même un grand nombre d'emplois, nous avons eu une progression de +13,8 % sur la période 2020-2024, soit 1 000 emplois supplémentaires sur le territoire de GBM. Ces chiffres ne doivent pas nous empêcher d'envisager de faire mieux, d'aller plus loin dans nos efforts, mais je trouve que cela permet d'objectiver le propos et de montrer que le tableau n'est pas si noir par rapport à ce que certains peuvent dire.

A nouveau aussi dans une comparaison territoriale, je prends peut-être un dernier chiffre, celui du taux de chômage : sur la période concernée, il a baissé d'à peu près un point sur GBM, alors qu'à l'échelle du Doubs, il n'a baissé que 0,5 point. Je trouve que nous avons aussi un territoire qui est malgré tout plutôt dynamique et je pense que c'est bien que l'on puisse parfois s'en réjouir, même si, à nouveau, cela n'empêche pas de souhaiter aller plus loin.

Mme LA PRESIDENTE.- Je rebondis sur ce que vient de dire Nathan SOURISSEAU et je vous invite tous à aller voir le document qui vient d'être produit. Ce dernier n'est pas venu de nulle part, c'est parce qu'il y a eu une volonté politique de travailler beaucoup plus sur la compréhension et la connaissance de la dynamique économique de notre bassin d'activité. C'est pour cela que nous avons créé un poste d'observation, d'observatoire de la vie économique. On disait tout à l'heure qu'il fallait renforcer l'équipe et nous avons bien renforcé l'équipe en mettant en place cet observatoire, parce que comme d'habitude, il n'est pas question de parler de sentiments ou de ressentis quand il est question d'économie, mais de données objectivées. L'avantage de cet observatoire, c'est qu'il nous a produit des données. Je vous invite donc à aller le voir. Il est sur le site du Grand Besançon, il est accessible et c'est sa première édition, ce sont les premiers éléments. Comme le dit Nathan, il donne des éléments qui montrent la dynamique du territoire.

Je veux bien que l'on continue à se flageller, parce que c'est souvent une habitude – il paraît que c'est une habitude française, et visiblement, c'est également une habitude locale –, mais j'étais récemment en réunion avec le Préfet, avec les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, et le Préfet a fait entendre à l'ensemble des acteurs qui étaient présents qu'il était urgent, justement pour activer l'attractivité du territoire, de bien faire connaître la dynamique dans laquelle nous sommes. A force de vouloir dire, alors même que les chiffres ne le montrent pas, qu'il manquerait de dynamique, c'est le meilleur moyen pour qu'aucune entreprise ne vienne consolider nos filières et nos écosystèmes. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Préfet, qui a bien annoncé cet élément auprès des entreprises qui étaient présentes. Je tenais tout de même à le dire.

Deuxième chose, il me semble important de rappeler que nous devons également mettre en place un certain nombre de leviers économiques, qui sont les zones d'activités. Je salue le travail qui a été fait par le SCoT et par le PLUi pour identifier les espaces où les zones pourraient se développer, ainsi que le travail qui a été fait par l'équipe Economie, qui a travaillé à faire en sorte qu'il y ait bien une orientation, une stratégie. Je vais le faire court, il y a trois stratégies – je pense que l'on peut les décrire de cette façon –, notamment celle de là où on doit amener l'industrie et les grosses entreprises de production, donc les zones d'activités, comme tu le disais tout à l'heure, Catherine, avec des zonages, avec des priorisations que nous avons faites, puisque nous avons priorisé des zones en 1, puis en 2, etc. Ce sont des zones qui sont en train de se mettre en place et je ne peux regretter qu'une seule chose, c'est que si elles se mettent en place actuellement dans ce mandat, c'est peut-être qu'elles avaient pris du retard dans les mandats précédents. On peut peut-être aussi l'envisager de cette façon, parce qu'encore une fois, j'aime bien que l'on parle de chiffres, de mètres carrés et de zones d'activités.

Deuxièmement, nous avons aussi choisi d'avoir un schéma de développement, qui est celui de l'artisanat sur le territoire, pour nous assurer que nous avons bien un maillage qui pourrait mieux être opérable sur notre territoire, avec des choix qui ont été faits ces derniers temps pour envisager des zones d'activités artisanales, afin qu'elles correspondent à la vraie vie économique de l'artisanat. On

sait que suivant sa spécialité, un artisan va agir sur un rayon de 20, 30 ou 40 kilomètres, mais pas davantage. Il était donc important – c'est ce qui a été fait – qu'il y ait un travail qui nous amène à choisir, à implanter des zones artisanales.

Le troisième point, c'est évidemment le commerce. Là encore, nous venons de reconsolider le service du commerce pour qu'une trajectoire et une analyse soient faites, mais je vais tout de même faire référence aux dernières études. Je suis désolée, parce que c'est une étude qui parle beaucoup de la Ville de Besançon, mais elle démontre qu'au niveau national, nous avons une résistance en termes de maintien de nos commerces en centre-ville qui est extrêmement exceptionnelle, tout à fait exceptionnelle. L'avantage, c'est que cela ne vient pas de nous, c'est venu de l'extérieur, donc cela permet toujours d'objectiver.

On pourrait sans doute faire mieux, il y a sans doute effectivement un certain nombre d'études. Moi, je suis toujours surprise que l'on remette en cause l'idée même de faire des études – je vais y aller direct –, par exemple sur la question de l'environnement. On a eu à discuter ici sur la manière d'organiser un aménagement du territoire pour éviter par exemple des zones d'inondation. Tout cela nous impose d'avoir des études hydrologiques, donc des études environnementales. D'autres études concernent la question de la biodiversité. Je crois que vous êtes tous au courant que nous sommes aujourd'hui dans une crise majeure qui consiste à voir se dégrader la question de la biodiversité avec des pertes extrêmement fortes, un effondrement de la biodiversité.

Alors, oui, chaque fois que l'on doit ouvrir une nouvelle zone d'activité, il est nécessaire que l'on s'interroge sur sa pertinence et sur les autres impacts qu'elle aura. Je rappelle également que ces différents facteurs interviennent globalement sur l'économie de nos pays, parce qu'une crise en termes de problèmes d'inondabilité, par exemple une crise de la gestion de l'eau, une crise de l'accès à des zones agricoles et une crise de l'effondrement de la biodiversité, c'est un impact qui a été mesuré 1 000 fois, 10 000 fois, par un certain nombre de scientifiques et qui a été testé en permanence.

Ainsi, oui, les zones d'activités nécessitent systématiquement qu'il y ait un certain nombre d'études. Soit, cela demande de l'anticipation pour éviter que nous ayons effectivement des freins tels qu'ils peuvent être identifiés, mais je constate que nous n'avons cessé d'accueillir de nouveaux établissements sur nos territoires et que nous avons finalement consolidé les filières microtechniques. C'est l'objectif.

En revanche, l'autre filière qui est travaillée aujourd'hui subit, disons-le, la politique de TRUMP, c'est-à-dire que lorsque TRUMP décide d'accueillir les entreprises sans plus aucune taxe, il s'est trouvé qu'effectivement beaucoup d'entreprises, par exemple de la biotech, sont allées s'implanter assez immédiatement sur le territoire américain. Oui, nous sommes en train de subir un certain nombre de chocs, qui sont des chocs géopolitiques et qui doivent nous interroger sur nos stratégies. Comme nous sommes un territoire excellent en matière de microtechniques et en biothérapie, nous en avons aussi des effets. Cela étant, tous les chiffres démontrent que nous résistons – nous résistons –, y compris dans la relation avec nos amis suisses. Je tiens à le dire, parce que oui, il y a évidemment un certain nombre de nos habitants qui vont travailler en Suisse, mais je vous invite tout de même à regarder la courbe : lorsque la Suisse va bien, nous allons bien. Je vous rappelle que dans nos spécialisations, qui sont celles de la microtechnique, nous sommes très fortement sous-traitants, et la sous-traitance, ce n'est pas mal, je tiens tout de même à le dire : c'est un savoir-faire et cela caractérise notre territoire. Aussi, à nous d'en faire une dynamique et un enjeu, et c'est ce que nous travaillons sur ce territoire.

Je tenais quand même à rétablir un certain nombre d'éléments, parce que les chiffres sont là. Tant que j'aurais des opinions, que l'on me dira : « Ça ne va pas, il n'y en a pas assez, ça n'avance pas assez vite », etc., donnez-moi des chiffres. On est d'accord, on parle d'économie, on ne parle pas d'un ressenti. On parle d'économie, donc donnez-moi des chiffres. Marcel.

M. FELT. - Je précise que mon propos n'était pas de revenir à choisir entre tel ou tel mode économique. J'ai des convictions, vous les connaissez. Mon propos était uniquement un appel à l'aide de la part de la Communauté bisontine pour faire en sorte que l'on puisse bénéficier... vous voyez, je dis encore « on »... que la société puisse bénéficier d'un coup de main, parce qu'ils ne le regretteront pas. Comme je l'ai dit, il y a des compétences qui ont 40 ans, 50 ans. On ne peut pas les laisser partir comme ça,

parce que si on les laisse partir, elles ne reviendront jamais. C'était ça, mon propos. Comme le disaient les Beatles : *Help !*

Mme LA PRESIDENTE.- Et j'ai répondu à ça, on est d'accord, j'ai bien apporté des éléments d'information, que tu n'avais peut-être pas, mais il y a bien une attention particulière. Cela étant, il faut regarder. On peut évidemment se poser la question de quelle entreprise ici et quel tissu d'entreprises ici pourrait s'intéresser à cette solidarité, mais moi, je me tourne également vers les Chambres consulaires, parce que je ne les ai par exemple pas entendues exprimer une réunion d'urgence sur un certain nombre de ces questions. C'est donc aussi un appel que je fais à ces lieux, qui sont normalement là pour cela.

Je vous propose d'arrêter là, si vous en êtes d'accord. Finalement, nous avons tous eu un propos qui s'est un peu éloigné des Orientations Budgétaires, mais qui parle de quoi ? De la vie du territoire, de sa vitalité, des richesses que l'on produit sur le territoire, de l'emploi que l'on continue à produire sur notre territoire, des revenus que l'on génère sur ce territoire et du pouvoir d'achat que l'on essaye de soutenir sur ce territoire de différentes façons, avec un commerce, qui, aujourd'hui, est encore en résistance par rapport à la crise nationale que nous traversons et la crise internationale que nous vivons.

Veux-tu conclure, Gabriel ?

M. BAULIEU.- Je ne vais pas refaire un débat, puisque les différentes interventions, qui ont porté précisément sur les orientations budgétaires, ont consisté à approuver notre démarche. Très logiquement, cela s'est ensuite, élargi à des considérations qui ne sont pas sans lien avec nos enjeux budgétaires sur le développement économique de notre territoire, donc je n'ai pas de commentaires supplémentaires à faire. Je voudrais simplement remercier l'équipe des Finances, qui a travaillé sur ce dossier dans un contexte assez compliqué pour essayer de définir les orientations, alors que le paysage n'est pas très clair. Ainsi, merci à l'équipe, qui va d'ailleurs continuer à travailler pour que nous ayons un budget le 26 février.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, bien sûr, à eux. D'ailleurs, il faut le dire, tu as raison, nous n'avons même pas encore complètement une visibilité claire de ce que cela pourra traduire dans nos budgets futurs.

Je sou mets au vote, puisque c'est le débat qui a lieu. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, après en avoir débattu :

- **Acte de la tenue de ce débat, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes concernant l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs et le rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport spécifique concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,**
- **Approuve la tenue de ce débat et l'existence d'un rapport détaillé par délibération spécifique conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Liste des emplois permanents au 01/01/2026 – Grand Besançon Métropole Récapitulatif des créations d'emplois de 2025

Mme LA PRESIDENTE.- C'est maintenant la liste des emplois permanents, le rapport n° 7, récapitulatif des créations d'emplois, parce que nous sommes créateurs d'emplois. D'ailleurs, pourrait-on se réjouir d'être créateur d'emplois ?

Y a-t-il des commentaires sur ces éléments ? Pas de commentaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la liste des emplois permanents au 01/01/2026,**
- **Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Avancements de grade – détermination des taux de promotion promus/promouvables

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le rapport n° 8, ce sont des éléments de ressources humaines, les avancements de grade. Y a-t-il des questions sur le taux de promotion ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la mise à jour des ratios d'avancements de grade promus/promouvables.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Modification du protocole du temps de travail – suppression de l'article 3.3 du chapitre 3 relatif aux sujétions « d'engagement et de continuité de service »

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le protocole du temps de travail, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de commentaires, je propose de prendre acte.

Le Conseil de Communauté prend acte de la modification du protocole du temps de travail avec le retrait de son article 3.3 du chapitre 3 relatif aux sujétions « d'engagement et de continuité de service ».

10. Bilan de la formation pour les Conseillers Communautaires de GBM pour l'année 2025

Mme LA PRESIDENTE.- J'ai ensuite, le bilan de la formation pour les conseillers communautaires. Nous en avons un. Y a-t-il des questions ? Ici, il s'agit de prendre acte. On a pris acte.

Après en avoir débattu, le Conseil de Communauté prend acte du bilan de formation des élus communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

11. Bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) 2025

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le rapport n° 11 sur CCSPL, y a-t-il des questions ? Il s'agit de prendre acte. Je considère que tout le monde a pris acte, merci.

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux 2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

12. Rachat de matériel informatique

Mme LA PRESIDENTE.- Il est maintenant question du rapport n° 12. Je vais prendre un tout petit temps, parce que c'est la délibération qui concerne le rachat de matériel informatique. Normalement, vous avez tous reçu une enveloppe à l'entrée, une enveloppe d'information. Ce présent rapport soumet au vote du Conseil Communautaire la possibilité qui sera donnée à chaque élu de racheter, moyennant

des tarifs indiqués dans le projet de délibération, le matériel informatique, et, le cas échéant, de téléphonie mobile qui lui a été confié pour exercer son mandat. C'est une possibilité qui est offerte à chaque fin de mandat, ce sont des choses qui se font habituellement, les matériels concernés étant amortis comptablement. Dans ce cadre, un courrier a été remis. En plus du matériel, il liste les autres dotations restituées en fin de mandat, par exemple les badges d'accès, etc.

Si un élu le souhaite, la Direction des Systèmes d'information pourra l'accompagner pour récupérer les données personnelles qu'il aurait stockées sur sa tablette et/ou son smartphone s'il ne le garde pas. Il sera nécessaire pour cela qu'il prenne rendez-vous à la DSI. Dans d'autres cas, la restitution pourra se faire directement sans rendez-vous, évidemment toujours à la DSI. Vous avez les éléments sur le courrier. Evidemment, vous pouvez commencer à le remplir dès à présent et nous pourrions récupérer les informations si vous le souhaitez. Il y a même une petite boîte derrière moi que nous allons mettre à la sortie afin que vous y déposiez votre petit courrier.

C'était un élément très pratico-pratique, mais il me semblait important de vous en informer. Je vous propose... Pardon, allez-y, Monsieur PARIS.

M. PARIS.- Madame la Présidente, c'est une proposition intéressante, mais la première ligne du courrier me paraît également intéressante. C'est un courrier qui est daté du 29 janvier 2026 et vous faites référence à une délibération du 4 février 2026. N'y aurait-il pas une erreur ? C'est à la première ligne.

Mme LA PRESIDENTE.- Je n'ai pas lu le courrier. C'est pour tenir compte de chaque séquence, de chaque entité. Pour ceux du CCAS, ce sera le 4 février, mais pour nous, c'est bien d'aujourd'hui dont il est question. Merci pour cette petite remarque.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Très bien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette cession de matériels bureautiques aux élus sortants aux conditions indiquées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Base d'Osselle : convention de prestation d'entretien avec le SIVOM de Boussières

Mme LA PRESIDENTE.- Nous en arrivons au rapport n° 13 concernant la base d'Osselle, avec une prestation d'entretien. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la signature d'une convention avec le SIVOM de Boussières,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Soutien 2026 à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon

Mme LA PRESIDENTE.- Sur le rapport n° 14 concernant le soutien 2026 à la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon, vous vous souvenez que nous avons adopté une motion il y a maintenant quelque temps. Nous soulignons évidemment que les Missions locales sont en très grande difficulté. Cela fait partie des questions que nous pouvons nous poser aujourd'hui. Les Missions locales, c'est le premier service public de proximité dédié à l'insertion, tant en zone urbaine qu'en milieu rural, je le rappelle. Il y en a plus de 426 en France, elles s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit souvent de publics vulnérables, de toutes sortes de vulnérabilité. C'est donc bien, me semble-t-il, ce qui nous unit aussi quand on est élu, à savoir nous intéresser aux plus fragiles. Or, les financements ont d'ores et déjà baissé de 20 % en deux ans. Le PLF 2026 prévoyait une nouvelle baisse de 13 % avec le risque d'allonger les délais de prise en charge, la fermeture de points d'accueil, etc. Durant l'examen

parlementaire, des amendements visant à stabiliser les crédits ont été adoptés. Pour autant, nous sommes en train d'identifier que c'est bien une baisse de 13 % qui va s'appliquer sur le budget alloué aux Missions locales.

Je tenais tout de même à redire ces éléments, sachant que nous avons ici une attention tout à fait particulière dans nos politiques d'insertion. C'est pour cela que nous avons toujours été très aux côtés de notre Mission Locale, parce que nous savons combien c'est important. Je rappelle que la politique emploi insertion du Grand Besançon, c'est près d'un million dédié chaque année, parce que nous portons de nombreuses actions pour l'emploi et l'insertion. Nous avons adopté en 2025 une stratégie qui consistait à participer à la gouvernance de l'écosystème de l'emploi local et à agir aux côtés des entreprises en matière de RH, parce que comme on l'a dit, si des entreprises ferment, nous avons également des entreprises qui ont encore beaucoup de difficultés à recruter, donc nous avons besoin de toutes les opérations d'insertion pour être le plus adaptés aux besoins de nos entreprises. Là encore, le Préfet disait que finalement, tant qu'on a des entreprises qui cherchent à recruter, c'est aussi un indicateur d'une certaine santé économique. En réalité, cela peut les mettre en difficulté, mais c'est un indicateur de bonne santé. Vous voyez que Monsieur le Préfet m'inspire beaucoup.

L'axe 3, c'est accompagner les demandeurs d'emploi sur notre stratégie. Entre 2020 et 2025, ce sont 6,2 M€ qui ont été mis en place pour l'emploi et pour l'insertion. C'est donc important et c'est dans notre préoccupation. En ce qui concerne le soutien pour la MiLo, ce sont bien 2 M€ qui ont été attribués.

Nous voulions soulever la question de cet outil, qui est majeur pour notre territoire et pour notre jeunesse.

Y a-t-il des questions ?

M. LIME.- Madame la Présidente, vous avez bien fait d'attirer l'attention sur ce point. Nous parlions tout à l'heure de l'entreprise ACI, qui est en difficulté. Je partage tout à fait les craintes qu'il peut y avoir, le suivi et la nécessité d'avoir une réaction à la hauteur, mais également sur la MiLo. En effet, aujourd'hui, on nous annonce des suppressions d'emplois sur l'année 2026. Y a-t-il confirmation de la suppression de ces emplois ? Globalement, n'est-ce pas la MiLo qui est en danger de survie à terme ? En l'occurrence, nous sommes directement concernés. Autant nous pouvons intervenir sur le domaine privé pour essayer d'infléchir et d'orienter un certain nombre d'endroits, autant nous sommes ici en pleine responsabilité. Je crois que nous devons également avoir la présidence de la MiLo. Je ne sais pas si le Président a le droit de parler, mais il serait bon que nous ayons des informations assez rapidement, ou en tout cas que nous soyons tenus au courant régulièrement à l'intérieur du Bureau de cette situation, qui peut bien entendu impacter le personnel concerné, mais, comme tu l'as dit tout à l'heure, également toutes les personnes qui sont fragilisées de notre société. Bien entendu, il est hors de question pour nous de les abandonner.

Mme LA PRESIDENTE.- Je te donne la parole.

M. PAINEAU.- Merci de me donner la parole. Nous attendions effectivement le PLF et ces informations sont tombées très récemment, lundi. Nous savons que ce sera -8 au niveau national, mais qu'avec les péréquations des différentes régions, nous serons, comme tu l'as dit, Madame la Présidente, à -13, soit environ 185 000 € de moins de subvention de la part du socle CPO-Etat. Je rappelle que nous avons un résultat déficitaire l'an dernier et que nous allons de nouveau en avoir un, de -100 000. Nous avons des fonds propres autour de 800 000, ce qui est heureux, parce que si nous n'avions pas de fonds propres, nous serions en très grosse difficulté.

Thierry GRANDMOTTET, le Directeur, a fait valoir son retour dans sa collectivité, c'est-à-dire la Ville de Besançon, au 31 mars. Pour ma part, effectivement, à partir du 15 mars, je n'ai plus de légitimité. Cela veut dire que l'outil à deux têtes que Thierry et moi représentons disparaît très rapidement. On aurait pu se dire que les autres verraient, c'était la solution facile, mais j'ai engagé depuis le mois de septembre dernier une discussion avec les partenaires sociaux et avec la Direction pour voir les pistes que nous pouvions engager sur cette problématique et ne pas nous retrouver en redressement judiciaire, auquel cas, effectivement, comme tu le dis, Christophe, et je le répète, la survie de la Mission Locale peut être envisagée, et en difficulté, parce qu'on ne peut pas se permettre plusieurs exercices de ce type-là.

Je vais être un peu long, mais nous avons décidé l'an dernier de ne pas renouveler les CDD (8 CDD), ce qui nous aurait permis, si nous n'avions pas eu de baisse de financement de l'Etat cette année, de revenir à l'équilibre. Vous savez que lorsque l'on agit sur une année, ce n'est pas sur l'année que l'on agit, mais sur l'année N+1, puisque si les CDD disparaissent au fur et à mesure de l'année, le résultat n'est valable que l'année suivante. Il se trouve que nous aurions pu revenir à l'équilibre cette année, mais on nous annonce -185 000, donc nous repartons de nouveau dans un scénario non pas catastrophe, mais compliqué.

Dans l'échelle des possibilités, j'ai demandé tout de suite au RAF de regarder ce que nous pouvions envisager. Ce que nous envisageons et que nous allons proposer au Conseil d'administration du 12 février en visio, c'est une RCC, c'est-à-dire une rupture collective conventionnelle, avec des possibilités pour les gens qui décideraient de partir d'avoir le légal et le supralégal, puisque nous pourrions proposer une prime supralégale pour rendre l'offre attractive. Nous hésitions sur le nombre, parce que nous attendions le PLF, mais nous sommes entre 5 et 7. Nous allons proposer 7 postes au départ sur 53 salariés. Cela fait beaucoup, mais c'est pour arriver à un résultat et à un retour à l'équilibre, et ne pas se dire que l'année d'après, on recommence et on recommence. Nous sommes comme toutes les collectivités, l'association en premier, sur des dents de scie. L'Etat donne beaucoup d'argent, il faut augmenter nos capacités de réalisation, et après, on n'en donne plus. La réactivité n'est pas à N, elle est à N+1 pour nous aussi. Ainsi, merci, Christophe, de poser cette question, parce que nous en sommes là.

La RCC n'est valable que si les syndicats l'acceptent et s'il y a des gens qui veulent partir, parce que si on n'arrive à rien, on ira sur un licenciement économique. C'est la deuxième phase, qui est beaucoup moins drôle. Je le dis depuis septembre, on me dit que je suis alarmiste au sein de l'association et de la structure, mais ce n'est pas être alarmiste, c'est être réaliste. Notre seul levier, c'est la masse salariale, puisque je vous rappelle que notre masse salariale représente 80 % de ce que la Mission Locale dépense sur un budget de 3 M€. Je crois que j'ai été assez clair.

En tout cas, je remercie toute l'Assemblée de continuer à nous soutenir. Nous allons essayer de trouver des solutions. Ceux qui vont arriver derrière vont effectivement avoir du travail pour maintenir. Avec Thierry, nous essayons de faire en sorte que la Mission Locale retrouve un point d'équilibre assez rapidement. C'est le jeu de l'Etat, les dents de scie : on donne de l'argent, on ne donne plus d'argent. Qu'en sera-t-il en 2027 ?

Quoi qu'il en soit, on est en période d'orage. Il va falloir essayer de passer l'orage et que la Mission Locale reste là. Les salariés, c'est une chose, mais il y a aussi les jeunes. En deux mots, je veux simplement dire que nous avons de plus en plus de jeunes qui poussent la porte. Si on n'avait personne, on pourrait se dire : « A quoi sert-on ? », mais ce n'est pas vrai. Tous les ans – nos chiffres le montrent –, nous avons une augmentation régulière des primo-arrivants et nous réalisons ce que l'Etat nous demande, c'est-à-dire que nous sommes à hauteur des objectifs qui sont demandés par l'Etat. Nous faisons donc notre travail, les salariés font leur travail, les jeunes poussent la porte, plus de 3 500. En revanche, on nous donne moins d'argent, donc nous nous mettons en danger.

Merci de votre attention et surtout de m'avoir donné la possibilité d'exprimer les difficultés que nous pouvons rencontrer. Nous essayons, avec nos maigres moyens, de les résoudre le mieux possible. Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres commentaires sur les effets de cette PLF, entre autres ? Non. Je vous propose donc de soumettre au vote ce rapport de soutien 2026, le rapport n° 14. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue un soutien à la Mission Locale à hauteur de 198 387 € pour participation aux frais de fonctionnement de la Mission Locale et à la réalisation des objectifs fixés par la convention pour l'année 2026,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Vie Etudiante Modification du règlement d'intervention de l'Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes » - 2026

Mme LA PRESIDENTE.- Il est maintenant question du rapport n° 15. Je propose de donner la parole à Sébastien COUDRY.

M. COUDRY.- Merci, Madame la Présidente, et bonsoir à tous. Cette délibération propose de faciliter le dispositif d'appel à projets en soutien aux initiatives étudiantes, reconduit pour la troisième année consécutive, en modifiant son règlement. Il s'agit d'une réduction des délais pour la transmission du bilan moral et financier, de l'éligibilité des dépenses d'investissement pour les associations et des modalités de versement des subventions.

Je rappelle que cet appel à projets a permis d'accompagner 29 projets innovants et structurants à destination des étudiants, et qu'avec le Vice-Président à l'Enseignement supérieur Benoît VUILLEMIN, nous avons plus que triplé le budget du Grand Besançon pour la vie étudiante.

Ce volontarisme pour la vie étudiante et l'enseignement supérieur a été un véritable marqueur de ce mandat. Pour ne citer que les grandes initiatives, nous avons tous en tête la rénovation du campus Bouloie-Temis, ainsi qu'une partie du campus du centre-ville, bien sûr, la Grande Bibliothèque universitaire et d'agglomération, mais également la baisse de moitié de l'abonnement annuel étudiant pour les transports en commun.

Nous sommes fiers, très fiers de voir ce volontarisme couronné par un classement du magazine *L'Etudiant* des meilleures villes étudiantes, qui vient positionner Besançon comme la meilleure ville étudiante 2025 pour les villes moyennes, et en deuxième position parmi l'ensemble des 47 villes universitaires de France, *ex aequo* avec Montpellier et juste derrière Toulouse. Avec la Maire-Présidente Anne VIGNOT, nous avons, en effet, reçu ce trophée symbolique à Micropolis lors du Salon de l'Etudiant au début du mois.

Parmi les très bonnes ou excellentes notes de ce classement, on retrouve la densité de l'offre de formation, d'où la nécessité de consolider la pluridisciplinarité de l'enseignement supérieur, la vie étudiante, le cadre de vie. Parmi les indicateurs de cette thématique, on note la baisse importante du coût du transport pour les étudiants, l'offre et le coût des logements sur le territoire, l'offre de santé, les initiatives locales – je fais le lien avec le sujet de la délibération et de l'appel à projets –, l'offre culturelle, et enfin, la part d'étudiants internationaux. Nous avons également un taux de recommandation de près de 95 % des étudiants eux-mêmes.

Cette politique publique s'inscrit désormais dans la durée, de façon structurée, avec le schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante que nous avons voté précédemment. Cette victoire est collective. Aussi, merci aux élus et aux services du Grand Besançon et de la Ville de Besançon, à l'université, aux écoles, au Rectorat, au CROUS, aux étudiants et à la centaine d'associations étudiantes, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires, notamment en collectivité. Nous devons continuer d'œuvrer au maximum pour la qualité de vie de nos 25 000 étudiantes et étudiants et pour notre attractivité, car c'est un sujet majeur pour la vitalité de notre territoire.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Je pense que l'on peut s'en réjouir et considérer que cela participe bien, comme l'a dit le Président de l'Université lors des vœux il y a deux jours en rappelant que lorsque l'on investit sur l'université, on investit aussi sur la jeunesse et on investit bien sûr sur des formations et sur l'activité économique de notre territoire. Simplement, il a rappelé, d'ailleurs contrairement à ce qui était dit, que lorsqu'il y a des dépenses publiques, ce n'est pas simplement mettre de l'argent dans un trou sans fond, puisque parfois, quand on entend les propos tenus sur les dépenses publiques, on s'interroge sur la compréhension de ce sur quoi on investit. Il a bien rappelé l'importance d'investir sur l'université et les formations.

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 29 janvier 2026

Les universités sont toutes déficitaires, il faut le dire, déficitaires dans le sens où elles vont chercher dans leurs fonds de roulement les moyens de traverser ces périodes complexes, même si notre université est finalement l'une des mieux gérées en France – il faut le dire et le reconnaître. C'est la raison pour laquelle il était ultra important – Catherine le sait, parce qu'elle est très souvent au Conseil d'administration – et vraiment urgent que nous investissions nous-mêmes sur ce que tu disais tout à l'heure, Gabriel, l'investissement qui a été fait très récemment sur les campus, qui participe d'ailleurs à l'attractivité, comme Sébastien vient également de le dire. Désormais, nos étudiants disent qu'ils sont dans des campus au modèle américain. Je ne sais pas si le modèle américain est à noter, mais dans l'imaginaire de cette jeunesse, c'est dire combien ils trouvent que nous avons aujourd'hui sur ce territoire de très beaux campus, de très bonne qualité, pour une très belle condition de formation. Il faut le souligner.

Je tenais aussi à remettre cela dans le contexte. Bien sûr, nous sommes tous d'accord sur la nécessité de faire un effort sur la question de la dette contractée par l'Etat depuis maintenant de nombreuses années, mais la question est également de savoir quelle visibilité on donne sur les leviers qui font l'attractivité du territoire. Nous, en tout cas, nous soutiendrons encore pleinement notre université et nos étudiants et nous continuerons à faire en sorte qu'ils soient contents de venir sur ce territoire.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modifications du règlement d'intervention de l'Appel à Projets « Soutien aux Initiatives Etudiantes ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Mise à jour des dispositifs d'aide aux entreprises : fonds d'intervention économique (FIE) et fonds d'aide à l'investissement matériel

Mme LA PRESIDENTE. - Le rapport n° 16 concerne la mise à jour des dispositifs d'aide aux entreprises, avec des fonds sur lesquels nous avons investi tout au long du mandat. Il y a une mise à jour des dispositifs d'aide aux entreprises avec un fonds d'intervention économique et un fonds d'aide à l'investissement matériel.

Il faut tout de même rappeler, je le redis, les aides directes de GBM à son économie. Je pense qu'il faut donner des chiffres de temps en temps : les aides directes de GBM à son économie de 2020 à 2025, ce sont 3,5 M€. Ces aides nous permettent d'apporter un soutien financier à nos entreprises innovantes en particulier. Pour le FIE, ce sont 2 M€ ; pour le FRI, ce sont à peu près 150 000 € par an, surtout depuis 2024 ; l'aide à l'investissement matériel, cela a été 175 136 €. Nous avons aussi injecté plus de 700 000 € depuis 2023 sur des subventions exceptionnelles, qui participent toutes, évidemment, au soutien en matière économique. Je tenais à le souligner pour qu'encore une fois, quand on se dit les choses, on se les dise avec des chiffres consolidés.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la mise à jour des 2 fiches de procédure relatives au fonds d'intervention économique et au fonds d'aide à l'investissement matériel jointes en annexe 1 et 2 au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Cycle de conférences Open Business 2026-2028 Partenariat avec la CCI 70-25

Mme LA PRESIDENTE.- Nous en venons maintenant au rapport 17, qui concerne quelque chose qui est devenu un classique, à savoir le cycle de conférences de l'Open Business 2026-2028 en partenariat avec la CCI 70-25. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une participation financière de Grand Besançon Métropole à la CCI 70-25 à hauteur de 10 000 € TTC pour l'organisation par la Chambre de Commerce Saône-Doubs de 6 conférences « Open Business » sur la période 2026-2028, soit 2 conférences/an pour un engagement sur 3 ans de 30 000 € TTC (sous réserve de vote des crédits afférents),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences – Soutien 2026 à l'association Réussite Emploi Franche-Comté

Mme LA PRESIDENTE.- Le rapport n° 18 correspond à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, donc un soutien en 2026 à l'association Réussite Emploi Franche-Comté. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un soutien à l'association Réussite Emploi Franche Comté à hauteur de 35 000 € pour l'opération GPECT,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. Convention des Entreprises pour le Climat – Feuille de route Grand Besançon Métropole

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le rapport n° 19, la Convention des Entreprises pour le Climat, nous allons justement faire le lien entre ce rapport et ce que nous nous sommes dit tout à l'heure. Je propose à Nicolas BODIN d'en faire la présentation.

M. BODIN.- C'est effectivement un rendu-compte d'une formation que nous avons suivie avec Lorine GAGLILOLO et deux agents de la Collectivité concernant la Convention des Entreprises pour le Climat. Un *PowerPoint* devrait démarrer.

(Diffusion d'une présentation)

En termes de contexte, ces formations viennent du monde économique. Elles se sont déroulées sur six fois deux jours tout au long de l'année 2025. Plus de 1 600 entreprises en France y ont participé. Cela a débuté en 2020, puis il y a eu des sections régionales : une sur 2023-2024, puis GBM s'est inscrite sur la session 2025, comme délibéré le 22 mai. L'objectif est de développer l'économie de manière autre, ce que l'on voit sur la diapositive suivante, en reprenant notamment les piliers du développement durable.

Sur l'écologie, c'est le fait de préserver davantage l'habitabilité des territoires en faisant notamment davantage référence au maintien de la nature et de la qualité des sols, de l'eau, des forêts. Sur l'économie, il s'agit d'assurer la robustesse des modèles économiques – on a vu l'importance que cela

pouvait avoir, notamment lors de la crise du Covid – de manière à ne pas être trop dépendant des énergies fossiles et s'assurer une totale continuité dans la sécurité des approvisionnements. Au niveau social, il s'agit de renforcer la qualité de l'emploi, les compétences et la relocalisation ou le maintien de la localisation des emplois tels qu'ils sont à l'heure actuelle.

Ce sont déjà globalement des pistes qui sont esquissées ou déjà citées dans les différents documents de GBM, à la fois le Projet de territoire, le PCAET, dont s'occupe Lorine, la stratégie d'activité des actions économiques, ainsi que le Club Climat, qu'elle préside depuis le début du mandat, qui réunit déjà 120 membres répartis en quatre collèges : les collectivités, les entreprises, les institutionnels et les têtes de réseau, ainsi que les associations.

A l'issue de cette formation, il était proposé, comme cela nous était d'ailleurs demandé d'ailleurs en tant que participants à la CEC, d'établir une feuille de route, ce que nous avons fait ici sous la forme de six leviers différents. L'objectif est vraiment de diffuser cette culture de l'économie régénérative au niveau de l'ensemble des acteurs économiques, socio-économiques, qui sont volontaires pour s'engager dans cette démarche, qui va au-delà du RSE tel qu'on le connaît à l'heure actuelle. C'est vraiment une piste d'avenir pour le Grand Besançon et pour l'activité économique sur l'ensemble de notre territoire.

Mme LA PRESIDENTE.- Je le dis, c'est vraiment quelque chose que l'on entend au niveau national, cet engagement de l'entreprise. J'avais eu la chance de voir John KERRY – je ne sais pas si vous voyez de qui je parle – qui était venu au niveau national expliquer que la transition écologique était une opportunité pour les entreprises de développement tout à fait particulière. Moi, j'aurais même tendance à vous inviter à lire les ouvrages d'un certain nombre d'économistes qui se posent la question « Quelle économie aujourd'hui ? », et en particulier par exemple quelqu'un de Sciences Po, qui s'appelle Eloi LAURENT, qui réinterroge justement le modèle économique. Il n'est évidemment pas seul, c'est tout un mouvement économique qui pose aujourd'hui les questions qui rendent cohérent et compatible un développement, ainsi que la question de la ressource, puisqu'évidemment, une planète est déjà en soi dans une forme de finitude.

Lorine, veux-tu apporter des éléments ?

Mme GAGLIOLO.- Je voulais vous partager ici un témoignage. Finalement, si le Grand Besançon s'est impliqué dans cette démarche, c'est parce que les entreprises du territoire sont venues nous chercher. Une dizaine d'entreprises du territoire a participé avant nous à la CEC, comme l'a dit Nicolas, en 2023-2024. Dans le processus qu'elles étaient en train de traverser, elles se sont vraiment rendu compte à quel point, pour transformer leur modèle économique, pour sortir d'une logique extractive où on transforme des ressources, on les transforme en déchets, on ne prend pas en compte la finitude des ressources dans nos modèles aujourd'hui. Elles avaient besoin de se connecter davantage à leur territoire, elles avaient besoin de leur collectivité sur des notions de mobilité, sur des notions de gestion des déchets, de mutualisation des espaces. Elles ont vite compris que nous portions des compétences sur lesquelles elles s'interrogeaient profondément, donc elles nous ont invités à venir découvrir la Convention des Entreprises pour le Climat. Nous y sommes allés, nous y avons découvert une démarche très aboutie. De très grands groupes, de toutes petites entreprises, des associations, des structures publiques. Tous types de structures vivent ce processus. Cela s'appelle Convention des Entreprises pour le Climat, mais cela devrait s'appeler Convention des Organisations pour le Climat.

Une fois que nous avons mis un pied là-dedans, les organisateurs nous ont dit : « Finalement, il serait intéressant que vous vous appliquiez la démarche à vous-même ». C'est quelque chose qui nous a longtemps questionnés, parce qu'on s'est demandé ce qu'on allait travailler dans cette convention. C'est déjà une vaste question pour une entreprise de réinterroger son modèle, mais pour une collectivité comme la nôtre, qui exerce tant de métiers différents, qui agit sur tellement de domaines différents, c'était un chantier important.

Nous avons notamment et particulièrement travaillé sur le rôle que nous voulions prendre sur ce territoire pour accompagner les entreprises vers cette nouvelle manière d'envisager leur modèle économique. Dans la feuille de route, nous avons donc des propositions concrètes que nous vous soumettons ce soir pour revisiter notre manière d'exercer nos compétences socles, mais aussi notre manière d'être au service des entreprises et de les accompagner afin qu'elles puissent contribuer à nos

côtés aux transitions sur ce territoire. Ce sont des choses que nous avons effectivement commencé à amorcer au Club Climat, dans la manière dont on anime les zones d'activités. C'est à la fois un travail mené du côté des services Environnement, Economie, mais aussi à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. Nous avons donc de nombreuses compétences qui seront amenées demain à se reposer la question de leur contribution à cette trajectoire régénérative que Nicolas a pu nous partager ce soir.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le projet de feuille de route présenté en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'Observatoire Local des Loyers (OLL) piloté par la Maison de l'Habitat du Doubs (MHD)

Mme LA PRESIDENTE.- Nous arrivons au rapport n° 20, l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'Observatoire local des loyers, piloté par la Maison de l'Habitat du Doubs. Je salue d'ailleurs cette adhésion, parce que c'est une nouvelle façon de travailler en partenariat sur ces questions. C'est important de souligner.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la souscription de GBM à l'Observatoire Local des Loyers de l'ADIL -du Doubs,**
- **approuve la participation au financement de l'Observatoire à hauteur de 7 500 € en 2026, 9 000 € à compter de 2027 après extension du périmètre d'observation sur l'ensemble de l'agglomération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Crématorium de Besançon St Claude – Renouvellement de la Concession de Service Public – Choix du mode de gestion et lancement de la procédure de mise en concurrence

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le crématorium, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Sept, très bien. Des abstentions ?

A la majorité, 7 contre, le Conseil de Communauté :

- **retient comme mode de gestion la Concession de service public pour la gestion du Crématorium de Besançon St Claude,**
- **approuve les orientations du futur contrat de Concession de service public,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 93

Contre : 7

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. Statuts pour la création des sociétés de projet de méthanisation dans le cadre du partenariat avec Opale et Energie Partagée

M. Kevin BERTAGNOLI, conseiller intéressé (1), ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le rapport n° 22 sur la création des sociétés de projet de méthanisation dans le cadre du partenariat avec Opale et Energie Partagée, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le conseil de communauté :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention cadre ;
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre annexée au rapport ;
- Approuve la création de sociétés de projet dédiées pour le développement des unités de méthanisation agricole et territoriale sur le territoire de Grand Besançon, sur la base des conventions de partenariat signées avec Opale Energies Naturelles et Energie partagée Investissement ;
- Approuve les statuts-type qui seront utilisés pour la création desdites sociétés ;
- Approuve la désignation de Madame Lorine GAGLILOLO comme représentante de GBM dans l'assemblée des actionnaires de chaque SAS à créer ;
- Autorise les représentants de GBM à approuver la création d'une société dans les conditions définies dans le rapport lors de l'assemblée constitutive des sociétés de projet ;
- Autorise les représentants de GBM à prendre position sur l'ensemble des décisions relevant de l'assemblée des actionnaires, sous réserve des dispositions du CGCT ;
- Autorise les élus de GBM à accepter tout mandat et notamment la Présidence en cas de vote en ce sens, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par l'assemblée des actionnaires ;
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à réaliser les formalités nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

23. Modification du fonds « Climat »

Mme LA PRESIDENTE.- Sur la modification du fonds Climat, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification apportée au règlement du fonds « Climat ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Fonds « Climat » - Attribution de fonds de concours aux communes de Novillars et Palise

Mme LA PRESIDENTE.- Le rapport n° 24, c'est l'attribution de fonds de concours concernant Novillars et Palise. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un fonds de concours aux communes de :
 - o Novillars de 60 000 € pour la rénovation énergétique du bâtiment socio-culturel et sportif au titre de l'axe 3.
 - o Palise de 17 263 € pour l'aménagement d'un espace public de loisirs intergénérationnel au titre de l'axe 1.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. CCRT – Contrat Chaleur renouvelable territorial, partenariat ADEME/GBM – Attribution d'une aide financière à la commune de Montfaucon pour sa chaufferie biomasse

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le rapport n° 25, le contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'attribution des aides CCRT de 133 440 € à la Commune de Montfaucon pour la création de sa chaufferie biomasse,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26. Taxe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) » - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2026

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le rapport n° 26 sur la gestion des milieux aquatiques, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités de calcul du produit de la taxe GeMAPI, d'un montant de 549 701,80 €, au titre de l'exercice 2026,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la taxe et à signer les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Validation du programme de gros entretien et renouvellement (GER)

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le gros entretien, le renouvellement des voiries, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les programmes de Gros entretien et de renouvellement (GER)
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications Chemin du Grand Mont à Champagny

Mme LA PRESIDENTE.- S'agissant du rapport n° 28... Nous avons fait installer un panneau parce que les gens se demandaient ce que l'on faisait à Grette-Brulard. C'est le quatrième quai qui est en train de se mettre en place.

Ce rapport concerne l'enfouissement des réseaux d'électricité, chemin du Grand Mont à Champagney. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;**
- **approuve ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
 - o **la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;**
 - o **la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
 - o **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Avenant n°1 Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications Grande Rue à Chemaudin

Mme LA PRESIDENTE.- Le rapport n° 29 porte sur l'éclairage public, télécommunications, Grande Rue à Chemaudin. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
 - o **l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage,**
 - o **l'avenant n°1 à la convention financière relative à l'ensemble des travaux,**
 - o **la nouvelle estimation financière – phase avant projet sommaire.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Commune de Byans-sur-Doubs - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant Byans-sur-Doubs, le PLU. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°1 du PLU de la commune de Byans-sur-Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Commune de Vieilley - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

Mme LA PRESIDENTE.- Vieilley, c'est là encore une modification du PLU. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°1 du PLU de la commune de Vieilley.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Commune de Vieilley Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°1 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

Mme LA PRESIDENTE.- Toujours concernant Vieilley, c'est la décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU de Vieilley.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Pirey

Mme LA PRESIDENTE.- Sur la création d'une zone de projet urbain (PUP) sur Pirey, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'instauration d'une zone de PUP, couvrant le quartier Saint Antoine et classée en zone 1AU8 et 2AU1 au PLU sur la commune de Pirey pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de conventions PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34. Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Saint-Vit

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant une zone de PUP sur Saint-Vit, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'instauration d'une zone de PUP, couvrant le secteur du Moulin à vent et classé en zone AU1 au PLU de la commune de Saint-Vit pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de conventions de PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2026, supérieures à 23 000 €

Mme Lorine GAGLILOLO (2) et M. Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Mme LA PRESIDENTE.- Concernant le fonds d'aide aux écoles de musique, le rapport n° 35, y a-t-il des questions ? Catherine.

Mme BARTHELET.- Je voterai ce rapport, bien entendu. Je suis heureuse du soutien que nous apportons à toutes les écoles de musique. Pour autant, je suis désolée, je suis un peu ronchon ce soir, mais je voulais juste évoquer un sujet, pour lequel je vais prendre ma casquette de Présidente du SICA, et que vous connaissez déjà.

Nous sommes en difficulté par rapport à l'école de musique l'EMICA, qui est notre école intercommunale sur le secteur Ouest, avec quelques communes du secteur Nord. Nous soutenons cette école par l'intermédiaire de ce petit syndicat, SICA. Notre école de musique a fusionné depuis plusieurs années avec celle de Grandfontaine et nous en sommes vraiment heureux, cela a permis de la conforter, d'apporter davantage d'animations, mais malheureusement, il n'y a toujours que le SICA, donc uniquement les communes des secteurs Ouest et Nord, qui continuent à soutenir financièrement cette école.

Il y a effectivement de la mise à disposition gracieuse de quelques salles sur Grandfontaine, Montferrand, etc. C'est très bien, c'est exactement ce que nous faisons également sur notre secteur, mais j'en appelle à nouveau à mes collègues des secteurs Sud-Ouest. Je pense vraiment qu'il faut qu'ils nous aident, parce que cela devient une situation qui n'est plus possible. Il y avait une période de transition, que je peux entendre, mais cette fois, il faut que tout le monde soutienne l'école. Je crois qu'il serait bon que l'on se dise, par souci d'équité à nouveau, que chaque commune soutienne une école, et ce dans toute l'Agglomération, pour qu'elle puisse survivre. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je pense que ce sera un dossier du prochain mandat. D'ailleurs, avec Yves MAURICE, nous nous sommes dit que c'était effectivement quelque chose qu'il faudrait reprendre pour savoir si ce réseau a besoin d'être repensé dans sa dynamique, sa territorialisation dont tu parles. J'en profite pour dire tout l'intérêt que nous avons à faire territoire également pour diffuser cette possibilité d'accéder à la culture et à la musique en particulier.

Je sou mets pour autant au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, Le Conseil de Communauté :

- attribue sept subventions, pour un montant total de 449 666 €, aux écoles de musique associatives dites Pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2026, soit :
 - 81 399 € à AMUSO,
 - 58 750 € à l'ADEM,
 - 72 009 € au CAEM,
 - 55 441 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 48 115 € à l'Ecole de musique du Val Saint-Vitois,
 - 69 736 € à l'EMICA,
 - 64 216 € à la MJC Palente Orchamps.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les sept conventions annuelles avec AMUSO, l'ADEM, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'Ecole de musique du Val Saint-Vitois, l'EMICA et la MJC Palente Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

36. Contrat Eau et Climat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté et Grand Besançon Métropole

Mme LA PRESIDENTE.- Il est maintenant question du rapport n° 36, avec une présentation par Christophe LIME.

M. LIME.- Un élément important dans la vie de l'eau et l'assainissement de Grand Besançon Métropole, c'est le contrat que nous passons avec l'Agence de l'Eau, qui va nous projeter au minimum sur les trois prochaines années, qui impacte notre vie d'une façon globale. Ce qui est intéressant, c'est que nous avons fait une première analyse sur le dernier contrat que nous avons eu à vivre, qui là aussi portait sur trois ans, mais a finalement duré quatre ans. L'avantage, c'est qu'il faut bien cibler nos orientations pour être sûr d'avoir les subventions. A l'issue du dernier contrat, 80 % des sommes financières nous ont été versés, ce qui est assez exceptionnel. Je siège au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et nous sommes dans les taux de réalisation les plus importants sur l'ensemble du bassin, ce qui permet d'avoir un maximum de subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau.

Ce contrat s'élargit au fur et à mesure du temps. Pourquoi ? Parce que nos services vont de plus en plus avoir à réfléchir sur les aspects techniques, parce qu'il va falloir continuer à réparer les fuites, il va falloir continuer à entretenir l'ensemble de nos stations, mais il faudra également de plus en plus se poser la question de la quantité d'eau ou de la qualité d'eau dont nous allons pouvoir disposer à l'intérieur de notre territoire. Ce sont vraiment des réflexions relativement nouvelles.

Le deuxième point, et nous l'avons vécu sur notre territoire, ce sont les problématiques de trop d'eau. Avec le changement climatique, il devrait normalement toujours tomber la même quantité d'eau sur notre territoire, mais sur des périodes de plus en plus fortes sur les aspects de pluie et de plus en plus sèches sur des périodes de plus en plus importantes. Cela signifie que la réflexion que nous aurons sera d'élargir de plus en plus – c'est pour cela que nous élargissons ce contrat au syndicat du Marais de Saône – à un certain nombre d'activités, là où se trouvent les ressources d'eau, que nous devons pouvoir protéger. Nous l'avons déjà engagé, mais nous devons aller beaucoup plus loin aujourd'hui sur un certain nombre de dispositifs.

L'autre dispositif important, je crois que cela a été dit par Lorine tout à l'heure, y compris sur l'activité économique, c'est la manière dont nous accompagnons nos activités économiques et de commerce afin d'en avoir sur notre territoire. Il ne faut surtout pas les abandonner, mais elles doivent aussi être respectueuses de l'ensemble de l'environnement et de la biodiversité. Cela veut dire que nous devons accompagner, comme nous accompagnons depuis un certain nombre d'années les agriculteurs. L'idée est de continuer à avoir une agriculture, mais qui soit la plus respectueuse de la biodiversité. Je le dis souvent, les agriculteurs qui sont responsables sur la biodiversité sont ceux qui se protègent. Les premiers à être touchés par les maladies liées aux pesticides qu'ils peuvent mettre, c'est la profession agricole. Aujourd'hui, les problématiques de cancer sont extrêmement importantes à l'intérieur de cette profession parce que ce sont tous les produits qu'ils ont utilisés pendant un certain nombre d'années sans obligatoirement prendre toutes les précautions pour pouvoir le faire. Nous travaillons donc par rapport à ces éléments-là.

Sur les aspects financiers, le contrat va porter sur environ 26 M€. Cela représente à peu près la moitié de l'engagement qu'aura Grand Besançon Métropole, puisque nous allons investir aux alentours de 55 M€ sur l'eau et l'assainissement dans les prochaines années. Nous allons donc contractualiser sur la moitié à peu près, avec des taux de subvention qui seront d'environ 10 M€ de la part de l'Agence de l'Eau et d'un million du Conseil départemental. C'est le verre à moitié vide et le verre à moitié plein : le Conseil départemental, et encore un Conseil départemental du Doubs, continue à subventionner l'eau et l'assainissement – ce n'est pas le cas partout sur l'ensemble du territoire –, mais a annoncé cette année la baisse de ses subventions sur l'ensemble du territoire, passant de 6 à 2 M€. C'est pour cela que je parle de verre à moitié plein et de verre à moitié vide. Je pense qu'il faut aussi marquer cet élément. Nous contractualisons avec le Conseil départemental sur 1 M€, soit environ 300 000 € par an que nous pourrions avoir au niveau de Grand Besançon Métropole.

Bien entendu, ce qui est visé, ce sont nos points noirs. L'avantage, c'est que nous les connaissons bien. Lorsque nous avons fait le transfert de compétences, nous en avons identifié un certain nombre et nous en avons redécouvert depuis un certain nombre. Nous avons à travailler et nous avons bien engagé l'ensemble de nos procédures, premièrement sur les stations de traitement des eaux usées : Mamirolle démarre, je crois que nous ferons une réunion publique dans une semaine avec le Maire ; pour ce qui est de Pugey, l'appel d'offres est attribué ; Fontain, nous lançons les premières réflexions pour pouvoir

renouveler la station ; pour Dannemarie-sur-Crète, puisque c'est aussi en lien avec la nouvelle zone d'activité de Saint-Vit, nous venons de prendre la décision de supprimer la station de Velesmes-Essarts et de la rapatrier sur la future station de Dannemarie-sur-Crète. Ce sont systématiquement des investissements de plusieurs millions d'euros. Sur cette dernière station, ce sont 4 M€ que Grand Besançon Métropole va investir sans incidence sur le prix, y compris des usagers.

Je rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2026, nous avons pratiquement tous le même tarif sur l'ensemble du territoire. Cette mutualisation de l'ensemble des coûts nous permet d'intervenir sans obligatoirement peser immédiatement sur l'usager, qui est immédiatement concerné, parce que cela voudrait dire qu'un certain nombre de petites collectivités seraient en incapacité de pouvoir faire les investissements qu'on va pouvoir réaliser.

Les autres points, c'est la désimperméabilisation. Nous travaillons aussi avec l'ensemble des collectivités, les petites comme les plus grosses. Bien entendu, c'est Besançon qui a lancé les premières réflexions sur les désimperméabilisations, tout particulièrement des cours d'école. Aujourd'hui, on ne refait plus une école sans désimperméabiliser l'ensemble des cours. Cela veut dire que l'on a réussi à généraliser l'ensemble de ces éléments pour être le plus sensible sur un certain nombre de points.

Nous travaillons également sur les cours d'eau, je pense que c'est un élément important. Historiquement parlant, il fallait que l'eau aille le plus vite possible entre le moment où elle tombait et le moment où elle allait à l'intérieur de la rivière, avec tout ce que cela peut comporter. Pour des raisons diverses et variées, soit agricoles, soit de production d'électricité, soit autres, nous avons canalisé de plus en plus un certain nombre de ruisseaux, ce qui fait qu'ils s'infiltraient de moins en moins à l'intérieur de la terre et coulaient de plus en plus vite. Aujourd'hui, nous allons refaire le circuit d'eau de l'ensemble des ruisseaux, et je peux vous assurer que l'on a quelques expériences sur le territoire qui sont assez exceptionnelles – je le dis comme ça, parce qu'il y a un vrai travail avec la Fédération de Pêche, il y a un vrai travail avec l'AFB sur un certain nombre de choses –, et très rapidement, on retrouve de la biodiversité. Je trouve que c'est un bon signe. Cela veut dire que même si à un moment on a plutôt maltraité notre nature, lorsque l'on commence à la respecter, lorsque l'on commence à retravailler, on retrouve très rapidement des libellules, on retrouve un certain nombre d'éléments qu'on n'avait plus à l'intérieur de ces circuits d'eau. Cela montre bien qu'on a une vie qui est en train d'être revitalisée.

Nous travaillons encore sur le ruisseau de la Mouillère, que les Bisontins connaissent bien. C'est celui qui arrive vers Le Président. Pour vous donner un ordre d'idée, avant qu'on fasse Le Président, il y avait la sortie d'eau et il y avait la Gangloff. C'est là qu'on faisait de la bière, c'est-à-dire que l'on prenait de l'eau directement et on faisait de la bière directement. Vous imaginez la qualité d'eau qu'on pouvait avoir il y a 50 ou 60 ans et la dégradation qu'on a pu avoir aujourd'hui. L'idée est là aussi de retravailler sur la protection pour avoir une eau de la plus grande qualité.

Un dernier point, et je pense que c'est important, parce que ce sont des éléments qui nous remontent de plus en plus dans les interrogations de nos usagers. Vous avez vu que dernièrement et suite au dernier Conseil Communautaire, on vous a fait passer des éléments de communication auprès de la population sur les problématiques de PFAS, tout d'abord pour rassurer. Néanmoins, rassurer ne veut pas dire que cela n'existe pas, cela ne veut pas dire qu'on ne va pas engager un certain nombre de procédures. Dans le cadre des relations que l'on va accentuer avec notre université, et tout particulièrement au Chrono-environnement, nous avons décidé de nous mettre en lien avec un certain nombre de chercheurs pour nous accompagner, pour avoir une meilleure connaissance de ces problématiques de pollution : d'où elles viennent ? Comment sont-elles traduites ? Sont-elles dangereuses directement ? Il peut aussi y avoir un phénomène de cocktail et un certain nombre de dangers par rapport à un certain nombre de choses. En dernier lieu, il s'agit de savoir comment les traiter de la façon la moins onéreuse possible, ou en tout cas la plus respectueuse de l'environnement.

L'objectif, c'est pratiquement de mettre 600 000 € dans les trois ans qui viennent. Là aussi, nous avons une vraie recherche, y compris avec l'université. C'est également une valorisation de notre université, c'est-à-dire que si nous arrivons à trouver un certain nombre de résultats en lien avec cette université, nous allons pouvoir la valoriser au travers des recherches, y compris des soutenances que nous pourrions avoir sur ces chercheurs.

Ce sont des éléments importants qui sont mis en œuvre et c'est un objectif qui va permettre aux nouveaux élus de prendre ces nouveaux mandats d'une façon, je dirais, sereine, puisque l'objectif est fixé pour les trois prochaines années, puis charge à eux, au bout de trois ans, de redéfinir un certain nombre de priorités, qui, je pense, auront lieu prochainement.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je ne sais plus si tu as parlé des modifications.

M. LIME.- Tu as raison. Pour ceux qui sont au Conseil Municipal de Besançon, puisque nous avons pris la même délibération, les chiffres sont à peine différents, de quelques milliers d'euros. Néanmoins, notre délibération doit être la même au Conseil Communautaire et au Conseil Municipal, donc nous repasserons une délibération de principe, une délibération technique, au prochain Conseil Municipal, pour quelques milliers d'euros. Il est vrai que nous avons voulu accélérer. Moi, j'ai souhaité que l'on signe avant la fin du mandat. Je pensais que ce n'était pas une bonne chose de donner aux futurs élus une négociation sur ce type de chose, parce qu'il y a un historique. Globalement, cela peut aider parce que je suis quand même encore au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau, et généralement, pour ceux qui le savent, quand on est dans les conseils d'administration, c'est un peu plus simple de négocier un certain nombre de dispositifs pour sa propre collectivité. Je pensais qu'il valait mieux assurer avant le mois de mars plutôt que reporter cette décision. Pierre.

M. CONTOZ.- Christophe, simplement pour te remercier d'avoir accepté de tenir une réunion publique mercredi soir à 18 heures à Montfaucon sur le thème de ces polluants, parce que nous avons des interrogations très fortes d'habitants qui nous demandaient également d'acheter des filtres, donc je te remercie. C'est ouvert aux communes du Plateau.

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien, merci à vous tous. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le contrat Eau et Climat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté et Grand Besançon Métropole annexé au rapport,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le présent contrat et à solliciter les financements inscrits dans le contrat auprès de l'Agence de l'Eau et de tout autre partenaire potentiel pour les projets sous maîtrise d'ouvrage Grand Besançon Métropole.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Convention pour la réalisation d'un essai par pompage très longue durée avec suivi hydrogéochimique entre Grand Besançon Métropole et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Mme LA PRESIDENTE.- Nous terminons sur le rapport n° 37, qui est une convention sur un essai de pompage. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de soumettre...

M. LIME.- C'est la dernière délibération que je présente au Conseil d'agglomération, parce que je n'en aurai pas la prochaine fois. J'attendais quand même que vous l'ayez votée à l'unanimité, mais depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle nous avons commencé avec Jacques KRIEGER la préparation du transfert de compétences, nous avons voté toutes les délibérations de l'eau et de l'assainissement à l'unanimité. Je trouve que c'est important, parce que cela montre une cohérence entre nous. Ensuite, avec Frank et Denis au Conseil d'exploitation, nous avons essayé de travailler les grandes villes, les collectivités, sur un certain nombre de points. Je pensais qu'il était important de montrer que

quelquefois, dans des situations un peu agitées, on est capable de travailler ensemble pour le bien commun.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, mais je crois qu'on en a beaucoup fait la démonstration tout au long de ce Conseil Communautaire.

Pour ceux que je n'avais pas encore vus et pour lesquels il n'y avait pas eu l'occasion de se croiser, il est encore temps : très bonne année 2026.

Pardon, nous n'avons pas voté, paraît-il. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la réalisation d'une étude hydrogéologique sur Novillars,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

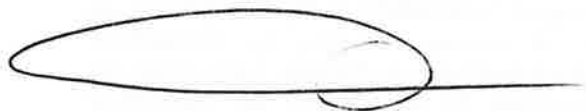
Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

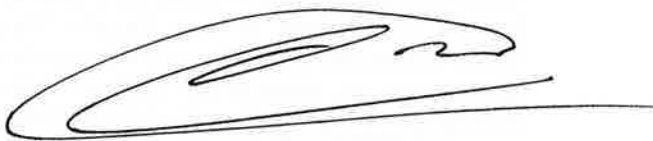
La séance est levée.

Le secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET
Conseil Communautaire Délégué

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon